

CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE SUR L'EUROPE DE LA DÉFENSE



JEUDI 11 JUILLET 2013 - IMMEUBLE JACQUES CHABAN-DELMAS

Présidée par

Jacques GAUTIER

Sénateur des Hauts-de-Seine,
vice-président de la Commission
des affaires étrangères, de la
défense et des forces armées

Elisabeth GUIGOU

Députée de la Seine-Saint-Denis,
présidente de la Commission
des affaires étrangères

Gwendal ROUILLARD

Député du Morbihan,
secrétaire de la Commission
de la défense nationale
et des forces armées

En présence de

Michel BARNIER

Commissaire européen
au Marché intérieur
et Services

Laurent FABIUS

Ministre des Affaires étrangères

Jean-Yves LE DRIAN

Ministre de la Défense

RIVINGTON

Conférence parlementaire sur l'Europe de la Défense

« Du Livre blanc au Conseil européen de décembre :
comment relancer l'Europe de la Défense ? »

11/07/2013

Synthèse des débats

Cette Conférence est présidée par :



Jacques GAUTIER
Sénateur des Hauts-de-Seine
Vice-président de la Commission
des affaires étrangères, de la
défense et des forces armées



Elisabeth GUIGOU
Députée de la Seine-Saint-Denis
Présidente de la Commission des
affaires étrangères



Gwendal ROUILLARD
Député du Morbihan
Secrétaire de la Commission de
la défense nationale et des
forces armées



ÉDITORIAL

Les défis auxquels est actuellement confronté notre pays sont nombreux : menaces terroristes, cyber-guerre, prolifération balistique et nucléaire, développements de zones de non droit, États faillis, piraterie... De ce fait, la protection de notre intégrité territoriale, de nos intérêts stratégiques et ceux de nos partenaires européens sont plus que jamais des enjeux vitaux pour la France. L'opération Serval au Mali a démontré que notre sécurité ne se joue pas uniquement aux frontières de l'Europe mais aussi sur les territoires extérieurs. Cette opération met également en exergue la nécessité d'avoir une action européenne coordonnée.

Les pays européens doivent apporter une réponse commune aux défis de la sécurité et de la défense. Cependant, dans un contexte budgétaire contraint, comment relancer l'Europe de la Défense ? Quels sont les moyens alloués aux interventions européennes ? Comment faire de l'Union européenne une puissance politique et militaire sur la scène internationale ? Comment faire du Conseil européen de décembre 2013 consacré à la défense un tremplin pour une meilleure prise en compte par les Européens de leurs intérêts de défense ? Comment préserver l'autonomie stratégique de l'Europe ? Comment maintenir des compétences industrielles en Europe dans un secteur aussi stratégique ?

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale publié le 29 avril 2013 constitue la base de la future Loi de Programmation Militaire (LPM) qui sera présentée en Conseil des ministres à l'été 2013. La LPM 2014-2019 aura pour objectifs de mettre en adéquation les objectifs de défense de la France avec ses capacités budgétaires dans les années à venir. Le ministre de la Défense, Jean-Yves LE DRIAN, l'a assuré, le gouvernement affirme dans cette LPM sa volonté « d'avoir pour demain des forces armées cohérentes et efficaces ». « Cohérentes avec les nouvelles menaces qui se font jour, avec la solidité de nos forces et l'effort que la nation peut consacrer à sa propre défense dans cette période difficile » et ce, en lien avec nos partenaires européens volontaires. Comment les nouvelles orientations stratégiques de la France

s'inscrivent-elles dans le contexte plus général de relance de l'Europe de la défense ?

À l'occasion de la première édition de la Conférence parlementaire sur l'Europe de la Défense, nous avons débattu de l'ensemble de ces mesures. Nous avons abordé l'action de l'Union européenne face aux crises, les capacités de ses opérations militaires ainsi que les moyens de conserver une industrie de défense en Europe, où nous devons être pragmatiques, c'est-à-dire apporter « la preuve par l'action » et ne pas avoir peur d'être innovants.



Jacques GAUTIER

Sénateur des Hauts-de-Seine
Vice-président de la Commission
des affaires étrangères, de la
défense et des forces armées



Elisabeth GUIGOU

Députée de la Seine-Saint-Denis
Présidente de la Commission des
affaires étrangères



Gwendal ROUILLARD

Député du Morbihan
Secrétaire de la Commission de
la défense nationale et des
forces armées

Le cabinet Rivington remercie
Jacques GAUTIER, Elisabeth GUIGOU,
et Gwendal ROUILLARD, ainsi que l'ensemble des
intervenants pour leurs contributions aux débats.
Rivington remercie l'IRIS pour son appui scientifique
lors de cet événement.

Les organisateurs adressent également tous leurs
remerciements aux partenaires de la Conférence :

DASSAULT AVIATION

EADS

MBDA

GROUPE SAFRAN

THALES

TABLE DES MATIERES

PROGRAMME	P.9
DÉBAT I L'EUROPE FACE AUX CRISES FUTURES	P.9
DÉBAT II QUELLES CAPACITÉS MILITAIRES EN EUROPE ?.....	P.10
DÉBAT III COMMENT CONSERVER UNE INDUSTRIE DE DÉFENSE EN EUROPE ?	P.11
OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE	P.13
Laurent FABIUS	P.13
DÉBAT I	P.20
Elisabeth GUIGOU.....	P.20
Christophe GUILLOTEAU	P.25
Jacques AUDIBERT.....	P.27
Amiral Edouard GUILLAUD	P.31
Eduardo RIHAN CYPEL	P.35
Pierre VIMONT	P.39
SÉANCE DE DÉBATS	P.42
DÉBAT II	P.48
Jacques GAUTIER	P.49
Général Gilles ROUBY	P.54
Général Stéphane ABRIAL.....	P.58
Claude-France ARNOULD	P.62
Guy-Michel CHAUVEAU.....	P.65
Joaquim PUEYO.....	P.72
SÉANCE DE DÉBATS	P.76

ALLOCUTION	P.78
Michel BARNIER	P.78
DÉBAT III	P.85
Gwendal ROUILLARD	P.86
Jaime SILVA.....	P.90
Patrice CAINE.....	P.93
Marwan LAHOUD	P.96
Antoine BOUVIER.....	P.98
Éric TRAPPIER.....	P.101
Marie RÉCALDE.....	P.104
Laurent COLLET-BILLON.....	P.107
CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE	P.109
Jean-Yves LE DRIAN.....	P.109

PROGRAMME

Ouverture de la Conférence parlementaire

Laurent FABIUS, ministre des Affaires étrangères

DÉBAT I

L'EUROPE FACE AUX CRISES FUTURES



Elisabeth GUIGOU

Députée de la
Seine-Saint-Denis,
présidente de la
Commission des
affaires étrangères.

- Comment les pays européens peuvent-ils coopérer plus étroitement sur le plan opérationnel dans son environnement actuel ? Quel type de mutualisation des forces ?
- Quel bilan tirer des coopérations entre la France et ses alliés lors de l'opération militaire au Mali ?
- Les opérations et missions de la PSDC conduisent-elles à une convergence des armées européennes sur l'analyse des objectifs et des besoins capacitaires ?
- Y a-t-il une convergence globale (Livre blanc européen) ou au contraire des regroupements thématiques entre pays partageant les mêmes ambitions et les mêmes outils ?
- Peut-on envisager une complémentarité entre armées et un partage des tâches, notamment pour combler les lacunes capacitaires ?
- Comment accroître la déployabilité des armées européennes ?



Jacques GAUTIER

Sénateur des
Hauts-de-Seine,
vice-président de
la Commission
des affaires
étrangères, de la
défense et des
forces armées.

DÉBAT II

QUELLES CAPACITÉS MILITAIRES POUR DES OPÉRATIONS EUROPÉENNES ?

- Dans quelle mesure la contrainte budgétaire a-t-elle renforcé la coopération capacitaire des États- membres ?
- Quelles propositions la France peut-elle faire au Conseil européen de défense pour relancer une démarche capacitaire à l'échelle européenne ?
- Que faut-il retenir et attendre de la démarche « Pooling and Sharing » ? La « Smart defence » de l'OTAN vient-elle en complémentarité ou en concurrence ?
- Pour combler les lacunes capacitaires de certains pays ou de l'Europe (ex. drones), comment relancer les programmes de coopération et sur quelles bases ?
- Quels abandons de souveraineté faut-il consentir ?
- Comment articuler les capacités entre ressources nationales, européennes et otaniennes ?

Allocution

**Michel BARNIER, Commissaire européen au Marché intérieur
et Services**



Gwendal ROUILLARD

Député du Morbihan,
secrétaire de la
Commission
de la défense
nationale et des forces
armées.

DÉBAT III

COMMENT CONSERVER UNE INDUSTRIE DE DÉFENSE EN EUROPE ?

- Comment repenser l'autonomie stratégique à plusieurs pays ou les partages de souveraineté, notamment après les accords de Lancaster House ?
- Quelles leçons peut-on tirer de plusieurs décennies de programmes de coopération ?
- Faut-il une approche bi ou multilatérale pour favoriser des programmes communs aujourd'hui au regard de la diversité des besoins des pays européens ?
- Quelles sont les bonnes pratiques et les pièges des projets de coopération du point de vue des industriels ?
- Après l'arrêt de la fusion EADS-BAE Systems, comment consolider la base industrielle ?
- Quelle doit être la politique de l'Union européenne en matière de marché de défense (concurrence, fusions et acquisitions, compensations, « préférence européenne », etc.) ?
- Quel rôle pour les instances européennes pour soutenir la base industrielle et technologique de défense ?
- Quel soutien à la R&T de défense et à la R&T dual ? Quels outils financiers européens mettre en place après le « Paquet Défense » ?

Clôture de la Conférence parlementaire

Jean-Yves LE DRIAN, ministre de la Défense

OUVERTURE DES TRAVAUX



Nicolas GROS-VERHEYDE, animateur des débats

Bonjour à tous. Nous accueillons le ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius. Face aux menaces existant dans le monde, les Européens doivent bientôt se rencontrer, au Conseil européen, sur la question de l'Europe de la défense. C'est la première rencontre depuis cinq ans. Il s'agit d'un rendez-vous à ne pas manquer et de l'objectif de ce séminaire. Je laisse la parole à monsieur Laurent Fabius.

Journaliste spécialisé dans les questions de défense et d'affaires européennes, il est correspondant sur les affaires européennes pour Ouest-France et la Lettre de l'Expansion. Il intervient régulièrement pour plusieurs chaînes de télévision, dont LCP, Public Sénat, BFM TV ou encore ABC News. Il a créé un blog qu'il édite quotidiennement consacré à l'Europe de la Défense et à la politique étrangère de l'Union européenne (Bruxelles2.eu) qui est aujourd'hui le premier média d'information quotidienne sur l'Europe de la Défense. Il a travaillé pour le Quotidien de Paris, la Tribune, France-Soir, Arte et LCI. Il a écrit « Le nouveau service national » (éditions Puits Fleury, 1998), « Le Traité de Lisbonne », et « L'Europe de la Défense » (éditions Europolitique, 2008-2009).

OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE



Laurent FABIOUS

Ministre des Affaires étrangères

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Mesdames et messieurs,

La défense concerne le cœur de la souveraineté des États. C'est pourquoi il est apparu nécessaire depuis longtemps d'ancrer la construction européenne dans une approche commune, voire un partage de notre défense. C'est aussi la raison pour laquelle cet objectif est particulièrement difficile à mettre en œuvre – je n'ai pas besoin d'évoquer longuement la CED.

Plus d'un demi-siècle après, les paramètres ont beaucoup changé. L'Europe de la défense apparaît comme une nécessité pour la défense de l'Europe. C'est ainsi que nous abordons le sujet : non pas de manière théorique ou théologique, mais de manière pragmatique. L'Europe de la défense est une réponse nécessaire à des défis qui s'imposent à nous.

* *

Les défis, ce sont d'abord les menaces ou, plus modestement, les risques qui peuvent exister pour la sécurité de l'Europe et de la France. J'en évoquerai quelques-uns.

La politique de puissance et de souveraineté de la Russie peut aboutir à des tensions. L'affirmation économique de la Chine et l'augmentation de son budget de défense, comme celle d'autres pays asiatiques, conjuguées à de nombreux conflits territoriaux s'accompagne d'un surcroît d'instabilité en Asie. Le développement des crises et des risques dans le voisinage immédiat de l'Europe est susceptible d'affecter notre sécurité. À l'Est demeurent des fragilités dans des États issus de l'ex-URSS et de l'ex-Yougoslavie. Dans notre voisinage méditerranéen, de nombreux pays traversent une transition démocratique au prix d'une grande instabilité, de tragédies et d'incertitudes, comme la Syrie, l'Égypte, la Libye et d'autres. En Afrique, en dépit du potentiel de

Ministre des Affaires étrangères depuis mai 2012, il a été auparavant ministre en charge du Budget, de 1981 à 1983, puis ministre de l'Industrie et de la Recherche de 1983 à 1984, avant de devenir Premier ministre de François MITTERRAND, de 1984 à 1986. Député de la Seine-Maritime, où il a constamment été réélu depuis 1978, cet ancien élève de l'École normale supérieure et de l'École nationale d'administration a également été président de l'Assemblée nationale à deux reprises, entre 1988 et 1992 ainsi qu'entre 2000 et 2002. Auteur de six ouvrages, il est spécialiste des affaires européennes, des relations internationales, de peinture et de sculpture.

croissance, on trouve toute la palette des risques pour la sécurité résultant de l'absence d'État dans certains pays, des inégalités, des trafics, de la corruption... S'ajoutent des menaces plus diffuses, mais non moins redoutables : prolifération, cyberguerre, terrorisme... Face à ces risques, l'évolution des priorités stratégiques américaines avec un certain désengagement du champ européen au profit de l'Asie laisse l'Europe, pour la première fois depuis la fin de la seconde guerre mondiale, davantage seule face à ses responsabilités.

Or, dans le même temps, les pays européens doivent faire face à des contraintes budgétaires qui ne sont pas compatibles avec une augmentation de nos budgets de défense. Nos pays sont confrontés à des limitations de développements capacitaires, certains à des coupes significatives.

Vous connaissez l'équation – persistance ou augmentation des menaces contre limitation ou diminution des moyens. Face à elle, l'Europe de la défense constitue une réponse évidente. Nous sommes dans l'obligation de mutualiser, de partager, de trouver des points de cohérence si nous voulons conserver notre crédibilité, éviter un déclassement stratégique et rester capables d'assurer la sécurité de notre continent et de nos ressortissants.

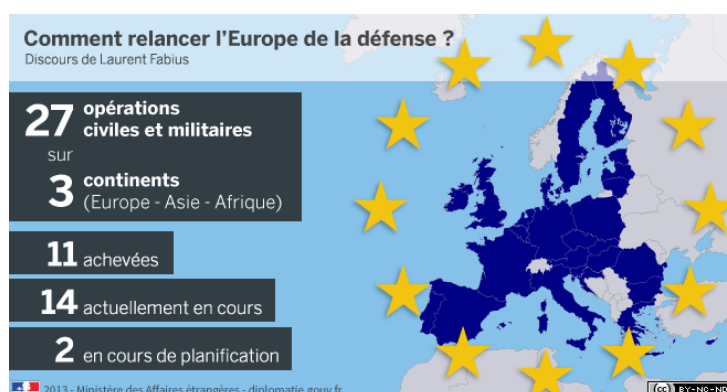
Les opinions publiques ont d'ailleurs compris cette situation. Il faut le noter, parce que ce n'est pas le cas dans tous les domaines de la coopération européenne. Nos concitoyens sont demandeurs d'Europe de la défense, perçue comme un facteur d'efficacité et d'économies.

* *

Pour avancer, nous pouvons nous appuyer sur certains acquis significatifs et peu connus.

Avec le temps, les Européens ont développé une conception mieux partagée des intérêts de sécurité. Même si des différences demeurent, les perceptions des enjeux de sécurité se rapprochent. La stratégie européenne de sécurité adoptée en 2003 y a contribué.

L'Union a commencé à avancer autour d'une politique étrangère et de sécurité commune dont nous voyons aujourd'hui certains résultats en termes de solidarité et de force d'entraînement, notamment en matière d'action civile sur certains grands enjeux de sécurité - positions communes, régimes de sanctions, aide économique et financière. En termes de gestion de crise et de prévention des conflits, l'Europe s'est dotée d'outils qu'il était difficile d'imaginer quand les bases du projet de défense commune ont été posées à Saint-Malo en 1998. En une décennie, l'Union a réussi à mettre en place des structures politico-militaires, un mécanisme de financement des opérations militaires et une force de réaction rapide avec des groupements tactiques et un centre opérationnel, embryon de quartier-général européen. Sur cette base, l'Union a lancé 27 opérations civiles et militaires sur 3 continents : 11 sont achevées, 14 sont actuellement en cours (3 en Europe - Balkans et Caucase -, 4 en Asie, au Moyen-Orient et en Asie centrale, 7 en Afrique) et 2 sont en cours de planification.



Le Traité de Lisbonne peut permettre des avancées, en renforçant la cohérence de l'action extérieure autour du SEAE au profit de l'affirmation d'un rôle mondial de l'UE, en élargissant le champ des missions de l'Union, en améliorant la solidarité entre les États européens pour assurer leur défense et leur sécurité.

* *

Mais il y a encore énormément à faire et des divergences demeurent. Les outils et les structures de gestion de crise existent mais leur mise en œuvre et leur mobilisation sont lentes et la réactivité des Européens dans la réponse à une crise est encore insatisfaisante.

Les Européens souffrent souvent d'une absence d'évaluation commune des problèmes ou des situations sur le terrain et d'une insuffisante définition des priorités qui devraient les unir dans l'action.

Aujourd'hui, en grande partie en raison des lacunes européennes en termes de capacités – en matière de transport stratégique, de ravitaillement aérien, d'observations aérienne et spatiale, on l'a vu au Mali -, le moteur opérationnel de la politique de sécurité et de défense commune n'est pas suffisant. L'Europe se cantonne trop souvent à des missions civiles de formation au détriment d'opérations militaires de stabilisation. Pour donner corps et crédibilité à l'action extérieure européenne, celle-ci doit pouvoir s'appuyer sur tous les moyens d'action couvrant les différents aspects d'une crise.

La coopération en matière d'armement est faible et les sources de malentendus et d'incompréhensions existent. Or, l'Europe de la défense ne saurait se limiter à une ossature purement institutionnelle et procédurale ; sa substance doit être ce que l'industrie de défense sait produire. Il est illusoire de penser que nous pourrions relever les défis industriels individuellement : les contraintes budgétaires et le renforcement de la concurrence internationale, notamment en Asie, nous imposent des partenariats, des regroupements et des partages de tâches.

* *

Pour relever tous ces défis, le Conseil européen de décembre prochain est un moment majeur. Le Conseil européen ne s'est plus exprimé sur les enjeux de sécurité et sur le rôle de l'Union dans le monde depuis 2008, alors même que ces sujets sont au cœur de son mandat. Il faut donc une nouvelle impulsion et nous voulons pour cela utiliser pleinement ce rendez-vous.

Ce ne sera pas aisé : des différences demeurent entre Européens sur l'appréciation de l'intérêt d'une Europe de la défense. Malgré les déclarations d'intention, la volonté concrète de coopérer et de coordonner les programmes est restée assez limitée ces dernières années.

Pour avancer, la meilleure approche me semble une démarche pragmatique, fondée sur un constat et une méthode :

Le constat, c'est celui de la situation existante, que nous devons, avec nos partenaires, établir de manière objective. Si nous n'y prenons garde, l'Europe, placée face à ses responsabilités, risque de se trouver dans l'incapacité d'assurer sa propre sécurité et de peser face aux défis stratégiques du monde. Le Conseil européen peut et doit faire cette analyse, de manière transparente et lucide. Si l'on en tire les conséquences, une véritable relance de l'Europe de la défense apparaîtra nécessaire.

La méthode, c'est celle des avancées concrètes, en partant de l'amélioration des outils et des structures en place. Évitions les débats trop institutionnels ou de doctrine qui ne débouchent au mieux qu'à très long terme et appuyons nous sur les possibilités de coopération que nous offrent les traités, et notamment Lisbonne, sans nous interdire d'avancer à quelques-uns, une fois les objectifs clairement définis. À ce stade, nous souhaitons porter un débat à 28, définir des axes pour l'Union européenne. En fonction de la mise en œuvre – après l'installation des nouvelles institutions post-2014 -, nous examinerons tous les moyens d'avancer efficacement.

Ce Conseil européen devrait donc être l'occasion de donner une impulsion à une industrie de défense européenne compétitive, facteur de croissance et d'autonomie stratégique. Si les Européens ne coopèrent pas, ce sont des pans entiers de capacités industrielles, de savoir-faire, et donc d'emplois qui risquent de disparaître. Les industriels attendent de signaux des autorités publiques : par exemple, le moment est sans doute venu de promouvoir une coopération industrielle en matière de drones, dont la visibilité pour les opinions publiques serait marquante.

La mutualisation et la coopération sont également les voies réalistes en matière de développement capacitaire. Les Européens doivent relancer quelques grands programmes structurants en s'appuyant davantage sur l'Agence européenne de défense, outil utile mais encore sous-employé et insuffisamment doté. À cet égard, il est essentiel de tirer les enseignements des opérations récentes en Libye et au Mali, qui ont

montré des atouts mais aussi mis en évidence des lacunes, par exemple en matière de transport stratégique et tactique ou de l'observation aérienne et spatiale.

Les actions de long terme ne peuvent être menées à bien si l'on ne peut pas assurer en même temps la sécurité des personnes et des biens. Là aussi, l'exemple du Mali doit nous inspirer. L'approche globale de l'Union, la plus-value de son action sur la scène internationale, doit pouvoir se matérialiser en articulant mieux les actions de développement et le volet de sécurité. Le Conseil européen pourrait insister sur la nécessité de réduire la distance entre développement et sécurité, par exemple en prévoyant dans les programmes d'aide au développement des actions qui concourent au renforcement de la sécurité.

En parallèle de ces coopérations et avancées concrètes, il nous faut progresser dans l'approche commune des priorités. Les rapprochements dans la perception de notre voisinage sont encourageants. Mais il faut aller au-delà. Plus qu'une actualisation des menaces, les Européens ont besoin d'une définition des priorités de l'Union en matière de défense. Il nous faut une approche plus stratégique du traitement des menaces et des enjeux de sécurité. Évidemment, les intérêts spécifiques des nations demeurent. Mais, au fil des crises, une conscience commune apparaît. D'un point de vue thématique (cybersécurité, sécurité maritime, surveillance des frontières, stabilisation post-conflit notamment) ou géographique (Balkans, Méditerranée, Sahel, Proche-Orient), les priorités communes apparaissent. C'est sur ces constats qu'il nous faut construire, y compris par de nouvelles opérations et de nouvelles actions communes.

Ces orientations ne sont évidemment pas exhaustives. Mon ami Jean-Yves Le Drian y reviendra et les complétera en conclusion de cette conférence. Elles constituent la base de ce que la France pourrait proposer à ses partenaires afin de réussir le rendez-vous de décembre. Pour être efficace, je le répète, nous devons nous concentrer sur quelques domaines clefs plutôt que nous disperser.

La France a depuis longtemps considéré la coopération européenne en matière de défense et de sécurité comme une ambition majeure.

Aujourd'hui, il y a urgence. Le gouvernement compte sur vous pour l'appuyer et l'aider. Vous pouvez compter sur nous pour agir de manière déterminée sur ce dossier décisif. Merci.

Nicolas GROS-VERHEYDE

Monsieur le ministre, je vous remercie. La relance de l'Europe de la défense est la question qui nous réunit aujourd'hui, avec des intervenants en charge de responsabilités au niveau européen ou français, au plan capacitaire, opérationnel militaire ou politique. Nous leur avons associé des députés, des responsables politiques, des ministres et des commissaires, autour des trois axes de cette conférence parlementaire : l'Europe face aux crises, les capacités militaires et l'industrie de la défense. Élisabeth Guigou, présidente de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, est l'inspiratrice de cette réunion. Madame, vous avez occupé la fonction de ministre des Affaires étrangères dans les années 1990 à 1993, au moment clé où s'est négocié le Traité de Maastricht, point de départ institutionnel politique et juridique de la politique européenne de sécurité et de défense. Pourriez-vous nous rafraîchir la mémoire sur les débuts de l'Europe de la défense ?

DÉBAT I

L'EUROPE FACE AUX CRISES FUTURES



Élisabeth GUIGOU

Députée de la Seine-Saint-Denis

Présidente de la Commission des affaires étrangères

Merci aux organisateurs et aux intervenants. Je voudrais d'abord saluer Laurent Fabius et le remercier d'être avec nous ce matin. Il a magnifiquement introduit nos réflexions en situant l'ensemble des enjeux, menaces, acquis et lacunes de la politique européenne de défense, ainsi que les défis du Conseil européen de décembre. Je me réjouis de ce débat public six mois avant la tenue du Conseil, qui a déjà été repoussé d'un an. Nous devons donner une nouvelle impulsion à l'Europe de la défense, suivant les axes que le ministre vient d'évoquer. Il est important que ce Conseil européen ne soit pas un rendez-vous manqué. Il est très rare que le thème de la défense soit abordé au niveau européen, il ne faudrait pas qu'il ne le soit plus du tout. Notre responsabilité collective est donc très importante.

L'idée d'une Europe de la défense s'est heurtée, depuis le début de la construction européenne, à de gros obstacles. Nous nous souvenons de l'échec de la Communauté européenne de défense (CED), initiative française qui n'a pas été ratifiée par le Parlement français, du fait notamment que la France s'était engagée en Indochine et de la peur du réarmement allemand. L'Assemblée nationale française n'a pas ratifié le Traité de la CED, qui avait des ambitions institutionnelles hors d'atteinte, puisqu'il essayait de plaquer le schéma supranational de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) sur un sujet qui est évidemment au cœur de la souveraineté des États. À l'époque, le débat a été comparé à l'affaire Dreyfus, tant il traversait les familles politiques. Cet échec de la CED a enterré le concept même pendant quarante ans.

Il a fallu attendre le Traité de Maastricht, en 1992, pour reposer la question de la politique étrangère et de la défense commune au niveau

Députée socialiste de la Seine-Saint-Denis, elle est présidente de la Commission des affaires étrangères. Diplômée de l'École nationale d'administration (ENA), promotion Simone VEIL, elle est devenue en 1974 administratrice civile à la direction du Trésor du ministère des Finances. Elle a intégré en 1981 le cabinet de Jacques DELORS, ministre de l'Économie et des Finances, puis a été conseillère du Président de la République, François MITTERRAND, de 1982 à 1990. Entre 1990 et 1993, Elisabeth GUIGOU a été ministre déléguée aux Affaires européennes, avant d'être successivement Garde des sceaux, de 1997 à 2000, puis ministre de l'Emploi et de la Solidarité entre 2000 et 2002. Députée européenne de 1994 à 1997, elle est depuis 2002 députée de la Seine-Saint-Denis. Elle est aujourd'hui également présidente fondatrice de l'association Europartenaires et membre du conseil d'administration de Notre Europe-Institut Jacques DELORS.

européen. Nous l'avons fait en prenant beaucoup de précautions institutionnelles. Nous avons décidé de créer un pilier intergouvernemental sur la politique étrangère et de sécurité commune, que nous avons appelé le deuxième pilier du Traité de Maastricht, le troisième traitant de la coopération judiciaire et policière, et le premier créant la monnaie unique dans un cadre communautaire. Nous avons déjà pris conscience du fait que les questions institutionnelles pouvaient constituer un facteur de blocage. C'est pourquoi nous avons plutôt essayé de progresser de façon concrète. Dès le Traité de Maastricht, nous avons l'idée de faire de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), qui avait prévu une coopération militaire entre États européens, « le bras armé » de l'Union. Tout le monde ne partageait pas cette conception, mais l'UEO a permis de préciser un certain nombre de missions, dites de Petersberg. Il s'agit de missions humanitaires et d'évacuation, de prévention des conflits, de maintien de la paix, de combat pour la gestion des crises et le rétablissement de la paix. Tous les États membres ont partagé ces missions.

Mais il a fallu attendre la fin des années 1990 pour une vraie application concrète, grâce au sommet franco-britannique de Saint-Malo. C'était en décembre 1998. Tony Blair était Premier ministre depuis un an. Voyant que la monnaie unique allait être lancée, il n'a pas voulu rester à l'écart d'une avancée européenne. Il a proposé une coopération européenne en matière de défense et a accepté que l'Union européenne se dote d'une « capacité d'action autonome ». Cette avancée a été concrétisée par plusieurs Conseils européens, dont celui de Cologne, en 1999, qui a créé la politique européenne de sécurité et de défense. Elle permet à l'Union européenne d'intervenir militairement pour prévenir ou gérer des crises. Le Conseil d'Helsinki de 1999 a fixé des objectifs extrêmement ambitieux, qui sont restés lettre morte. Cela vous montre le décalage entre les intentions affichées et la pauvreté des réalisations. Le Conseil européen d'Helsinki s'est fixé comme objectif de déployer, dans un délai de 60 jours et pendant au moins une année, des forces militaires pouvant atteindre de 50 000 à 60 000 hommes. Sont aussi créées des structures politiques et militaires qui permettent de décider et de conduire une opération. Dans la foulée, le sommet de Nice

en 2000 a intégré dans l'Union les fonctions de gestion de crise de l'UEO. Ont été précisées les missions civiles qui mettent tout le monde d'accord au sein de l'Union européenne.

Par ailleurs, c'est aussi à cette époque qu'a été créée EADS, une réalisation industrielle remarquable, suivie de MBDA. Depuis, la coopération industrielle a marqué le pas.

En 2002, l'accord « Berlin plus » entre l'Union européenne et l'OTAN a permis de franchir une étape supplémentaire, puisque l'Union européenne peut dorénavant disposer des moyens militaires de l'OTAN pour engager en son nom des opérations extérieures. Cet accord a permis à l'Union européenne de prendre, pour la première fois, la relève de l'OTAN, lors de la mission de maintien de la paix dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, en janvier 2003.

En 2003, à l'initiative du Haut représentant, Javier Solana, l'Union se dote d'une stratégie européenne de sécurité, dans laquelle elle se pose en acteur mondial « pour la sécurité internationale et la construction d'un monde meilleur ». Cette stratégie a été actualisée en 2008, et c'est aujourd'hui le seul texte de référence sur le rôle de l'Union européenne dans le monde et sur une conception commune des menaces : terrorisme, prolifération des armes de destruction massive, conflits régionaux, déliquescence des États, criminalité organisée.

Ce bref rappel historique montre que nous disposons, dès le début des années 2000, d'un cadre conceptuel et opérationnel de défense commune, d'institutions, d'instruments, d'objectifs et d'un volontarisme politique affiché. D'autres instruments sont venus compléter ce dispositif. Tout d'abord, les groupements tactiques, créés en 2004 et composés de 1 500 hommes pouvant être déployés en 15 jours, pour une période d'au moins 30 jours. Ils auraient été bien utiles au Mali. Ensuite, la création du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), dont Pierre Vimont nous parlera. Enfin, la Coopération structurée permanente (CSP), créée par le Traité de Lisbonne. C'est évidemment un outil institutionnel intéressant qu'il ne faut pas oublier, tout en faisant attention, car il peut heurter certains de nos partenaires. Nous ne progresserons, comme l'a dit le ministre tout à l'heure, qu'à partir d'un noyau de quelques-uns, et

la coopération structurée permanente le permet, car elle n'exige pas un nombre minimum d'États – contrairement à une coopération renforcée –, mais simplement la capacité de mener des opérations.

Tous ces instruments supplémentaires n'ont malheureusement pas abouti à une relance de l'Europe de la défense et ont été très peu exploités. Cela n'a pas empêché l'Union européenne de mener, depuis une vingtaine d'années, de nombreuses opérations civiles et militaires, principalement pour sécuriser le voisinage Est et Sud. J'espère que nos intervenants tireront un bilan précis de ces opérations. Nous connaissons le succès de l'opération Atalante contre la piraterie. J'espère qu'il constituera le socle pour avancer sur la sécurité maritime. Nos interlocuteurs allemands ne semblent pas indifférents à cette idée.

Existe-t-il une communauté d'intérêts stratégiques ? Je crois que le ministre a bien situé les enjeux. Plutôt que de se lancer dans une vaste révision, nous devons identifier nos priorités communes, prendre la mesure des évolutions stratégiques de ces dernières années, avec les révolutions arabes, la multiplication des cyber-menaces, le pivot asiatique des États-Unis et le fait que les États-Unis vont devenir indépendants sur le plan énergétique plus tôt que prévu. Cela va induire un bouleversement stratégique dont il faudrait mesurer toute l'importance.

Ne doit-on pas réviser la stratégie européenne de sécurité, sans qu'elle soit un prétexte pour éviter d'avancer sur les sujets concrets qui concernent les opérations, les capacités, mais aussi la coopération industrielle ? Si nous n'avancions pas sur le volet industriel, à terme, il n'y aura bientôt plus d'industrie européenne de la défense. Nous attendons de cette table ronde que ses intervenants nous aident à préciser nos suggestions. Je remercie le ministre de nous avoir fourni quelques axes de réflexion. Il est important désormais d'avancer des propositions.

Nicolas GROS-VERHEYDE

Christophe Guilloteau, vous êtes député UMP ; je le précise car la défense est un des sujets sur lesquels nous rencontrons une des plus fortes communautés de points de vue. Vous êtes co-rapporteur de la mission d'information parlementaire sur l'opération Serval au Mali dont le rapport sera rendu public la semaine prochaine. C'est la première fois qu'un rapport est rendu aussi rapidement, alors même que l'opération n'est pas terminée. Nous avons eu l'impression que les Français sont partis tout seuls. Est-ce le cas ? Comment les Européens ont-ils pris le relais et déployé une mission européenne de formation ?



Député UMP du Rhône, il est secrétaire de la Commission de la défense nationale et des forces armées et co-président du Groupe d'études sur l'industrie de défense. Il a été rapporteur pour la mission d'information parlementaire sur l'opération Serval au Mali. Christophe GUILLOTEAU a également été membre de la Commission du Livre blanc 2013 sur la défense et la sécurité nationale. Il a présidé le Groupe d'études sur l'armement de défense à l'Assemblée nationale et est actuellement conseiller politique de l'UMP.

Christophe GUILLOTEAU

Député du Rhône

Secrétaire de la Commission de la défense nationale et des forces armées

Le Parlement a souhaité, dès le 14 janvier, engager une réflexion dans le cadre de ses prérogatives de contrôle sur l'opération Serval. J'ai cru comprendre que des sénateurs avaient aussi lancé une mission d'information. Nous ne sommes pas concurrents, au contraire. Le Président de la République a décidé dans le cadre de ses prérogatives (article 15 de la Constitution) de s'engager le 11 janvier. La France ne l'a pas fait seule, elle l'a fait avec ses grands alliés d'origine qui sont les Américains et les Canadiens qui étaient, pour la plupart, déjà sur place. Ils ont apporté leur compétence, leurs moyens de transport et de renseignement. Dans le même temps, les Allemands nous ont apporté du transport, du soutien et un groupe de santé. La Belgique, le Danemark, l'Espagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont participé. Nous ne nous trouvons pas dans une Europe de la défense mais dans une Europe qui sait aussi être partenaire quand la démocratie est en danger.

Le Président de la République par intérim du Mali, dans le cadre de la disposition 20-85, a demandé au Président de la République française de lui porter secours. Dès lors, la France est partie seule, comme vous dites, mais elle n'aurait pas pu effectuer sa mission aussi bien et aussi vite si ses partenaires n'avaient pas été là. Les premiers jours furent intenses : le président prit sa décision le 11 janvier au matin et les forces spéciales intervinrent l'après-midi ; le soir à 21 heures, les premiers avions frappaient en remontant sur Gao. Cela montre que la France est en capacité d'agir seule. En Afghanistan, nous étions dans une coalition, sous la tutelle des Américains, mais au Mali, nous avons démontré que notre matériel, dont certains disent qu'il est parfois obsolète, nous permet de réaliser des choses exceptionnelles. Je me suis rendu sur place. Les tirs des avions avaient une précision métrique et les tirs des canons César ont été d'une redoutable efficacité. La France n'a pas à rougir de sa posture de défense. Elle l'a montré dans cette partie du monde où, le 18 mars 2012, le président Sarkozy avait décidé d'intervenir en Lybie quasiment seul. Nous avons été rejoints par l'Europe

et par d'autres alliés. Cela montre aujourd'hui que la France peut décider d'intervenir partout où il le faut, contrairement à ce que certains prétendent.

Le rapport de la mission d'information sur l'intervention française au Mali sera publié la semaine prochaine. L'Assemblée a pris la pleine mesure de ce qu'était cette grande année de défense, qui a vu la publication du Livre blanc et la LPM (loi de programmation militaire). L'opération Serval n'était pas écrite dans le Livre blanc « mais presque ». Nous avons décrit la posture de la France dans le monde et le Sahel y était bien positionné. La LPM sera un grand moment des discussions dont nous commençons à entendre quelques bribes. Il nous faudra peut-être discuter pied à pied pour faire en sorte que notre armée soit encore plus performante.

Nicolas GROS-VERHEYDE

Merci. Jacques Audibert, vous êtes le directeur politique du Quai d'Orsay. Vous avez suivi, en 1998, les négociations de Saint-Malo en tant que conseiller du ministre de la Défense Alain Richard. Depuis, l'Europe a évolué et géré un certain nombre de missions. Il a été dit que l'Europe ne savait pas gérer les crises. Face aux crises, de quels instruments dispose l'Europe ?



Directeur général des affaires politiques et de sécurité au ministère des Affaires étrangères et européennes depuis 2009. Ancien élève de l'École nationale d'administration, il est ministre plénipotentiaire et a effectué l'essentiel de sa carrière dans le corps diplomatique français. Jacques AUDIBERT a notamment été conseiller diplomatique au cabinet du ministre de la Défense, Alain RICHARD, entre 1998 et 2001, ministre-conseiller à l'ambassade de France à Londres entre 2004 et 2008, ainsi que membre du conseil d'administration de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN).

Jacques AUDIBERT

Directeur général des affaires politiques et de sécurité, ministère des Affaires étrangères et européennes

Je dirais : de quels instruments l'Europe dispose-t-elle et de quoi a-t-elle besoin ? Quand je suis arrivé, en janvier 2008, nous avons lancé le courant Eufor Tchad. Je ne connaissais pas le coût de l'opération. Lorsque nous avons lancé, en janvier 2013, l'opération au Mali, j'ai consacré les deux tiers de mon temps à convaincre nos partenaires de participer aux deux fonds fiduciaires que nous avons créés pour soutenir l'armée du Mali ou pour soutenir l'opération en cours en Afrique. En cinq ans, je constate un changement de culture et une nouvelle forme de responsabilité en matière d'allocation optimale des ressources.

De quoi a-t-elle besoin, l'Europe de la défense ? Elle a besoin de temps, de temps long et de temps court. Le temps long est celui qu'utilisent Pierre Vimont, Catherine Ashton et les gens du SEAE pour bâtir les mécanismes de l'Europe de la défense. C'est compliqué de faire travailler la Commission et le Conseil ensemble, de créer des organes, des institutions et de les faire fonctionner. C'est encore plus complexe avec 28 pays. Mais je constate, au fur et à mesure des réunions du Conseil européen ou du Conseil affaires étrangères, combien ceci progresse. Je vous le dis en tant que directeur politique français, c'est-à-dire en charge de produire une politique nationale dans un pays ayant une culture de politique étrangère extrêmement forte. Tout ceci est en train de progresser, mais nécessite du temps long.

L'Europe a également besoin de temps court. Nous avons besoin de jours, de mois, pour bâtir un consensus, pour faire de la planification. L'amiral en parlera mieux que moi. Souvenons-nous d'Eufor Tchad. Six mois se sont écoulés entre l'adoption du concept d'opération par le Conseil européen et la déclaration opérationnelle de déploiement. Sur le Mali, cela s'est compté en heures. J'étais, par hasard, à la réunion des directeurs politiques de l'Union européenne, à Dublin, et je rendais compte à mes collègues des opérations au fur et à mesure. Je rends un hommage vibrant aux forces françaises, qui ont su faire face à ce type

de situation complexe avec une rapidité remarquable. Les félicitations sont si unanimes qu'il faut se poser la question de savoir s'il n'y a pas eu une erreur quelque part. À Dublin, nous avons constaté qu'il fallait agir immédiatement et que l'Union européenne n'était pas en mesure de le faire, parce qu'il faut le temps de créer le consensus : c'est le temps court dont elle a besoin. Ne demandons pas à l'Europe de faire ce que seulement certaines très rares nations savent faire rapidement et immédiatement. En revanche, nous aurions pu être en mesure de mettre en œuvre le « Helsinki Headline Goal » : 60 000 hommes, en 60 jours, pour un an. L'Europe de la défense aurait pu mobiliser 150 hommes pour surveiller EUTM Mali. Ce fut une déception.

Mais, en même temps, l'opération de formation des troupes au Mali fait partie du dispositif. Alors, il faut évidemment du temps et de la détermination politique. Nous ne sommes plus au temps de Saint-Malo, où la France perdait ses inhibitions vis-à-vis de l'OTAN, où les Britanniques voulaient monter dans le train européen, car ils avaient manqué la monnaie européenne, et où les Allemands étaient sur le point de perdre leurs inhibitions vis-à-vis de l'Histoire, comme nous l'avons vu, les mois suivants, au Kosovo. Nous sommes loin de cette dynamique. Alors, que faire aujourd'hui ? La réponse se trouve dans le développement d'une culture commune par les actions, par ces nuits entières de discussions, où même Pierre Vimont s'est presque mis en colère lorsque nous avons débattu, jusqu'au cœur de la nuit, de la levée de l'embargo sur la Syrie. C'est par ce genre de débat que se crée une culture commune, même lorsque nous ne sommes pas d'accord, car nous parvenons à un compromis. Et, pendant les opérations, les armées apprennent à travailler ensemble. Faut-il renouveler la stratégie européenne de sécurité ? Il faut prendre garde à ne pas perdre l'énergie politique, par définition limitée, dans des débats qui n'en finissent pas. Je ne suis pas sûr qu'une stratégie européenne de sécurité très précise sur la lutte contre le terrorisme aurait aidé à mobiliser davantage de forces européennes sur le Mali.

Avons-nous besoin d'institutions ? Oui, il ne faut pas laisser l'objectif d'avoir une capacité commune de planification et de conduite des forces. Nous connaissons les difficultés de principe des Britanniques sur

l'OHQ. Pour eux, créer un emploi de plus dans l'Union européenne, c'est un cauchemar. Il faut en tenir compte. Comment contourner cette inhibition ? Par des solutions pragmatiques, en utilisant le mont Valérien au Tchad et Northwood pour Atalante. Faut-il le faire en créant un noyau ? La Coopération structurée permanente (CSP) est un outil à notre disposition. Il m'est arrivé de réunir mes collègues du groupe Weimar Plus, c'est-à-dire les pays les plus motivés par l'Europe de la défense, et de leur poser la question : « *Avons-nous la majorité nécessaire ?* ». J'ai constaté immédiatement une espèce de timidité lorsque nous leur proposons d'aller plus loin. De plus, la Coopération structurée permanente pose la question de savoir avec qui et sans qui. Cela risque d'être sans les Britanniques, ce qui serait évidemment un paradoxe. Mais c'est une piste dont il ne faut pas se priver.

Une coalition *ad hoc* ou permanente en dehors de l'Union européenne, c'est la solution pragmatique que nous avons employée, par le passé, en Libye. Toutefois, il ne s'agissait pas de l'Europe de la défense, mais de deux pays européens très déterminés politiquement et qui ont entraîné les États-Unis et puis ont décidé d'utiliser la machinerie de l'OTAN, c'est-à-dire la capacité de commande et de contrôle de l'OTAN. Il ne s'agit pas là de l'Europe de la défense. Ce sont des Européens, rejoints par d'autres Européens, afin de participer aux bombardements, en l'espèce, les Italiens, les Belges, et même les Danois qui ne font pas partie de la PSDC, ce qui est paradoxal.

Alors, la solution est-elle : « les Européens dans l'OTAN » ? Je ne le crois pas, car l'OTAN est une machine qui n'est pas faite, au premier abord, pour faire fonctionner l'Union européenne. Nous devons pouvoir l'utiliser et appliquer les procédures existantes. Je les ai pratiquées. Mais je peux vous assurer que, chaque fois qu'il s'agit de convaincre les Turcs de nous laisser utiliser des procédures et des structures de l'OTAN, c'est extrêmement complexe. C'est pourquoi notre objectif doit rester une Europe de la défense qui dispose de cette fameuse autonomie de capacités, qui était déjà, à l'époque, mise sur la table par Tony Blair, qui rajoutait : « *Without unnecessary duplication* ». Évidemment, tout tient dans cette phrase depuis le début.

Nous devons tenter de progresser par les opérations, en mettant en valeur la complémentarité entre nos capacités civiles et militaires. C'est l'approche globale pour laquelle nous disposons d'une capacité unique. Nous devons développer de nouvelles capacités où notre excellence est en train d'émerger, comme dans la formation de systèmes de sécurité ou la formation de forces armées, ce que nous faisons au Mali, ainsi que dans la corne de l'Afrique. Par exemple, nous devrions réfléchir à une proposition pour que l'Union européenne prenne ses responsabilités au Kosovo. Voilà un théâtre qui est au cœur de l'Europe et à notre échelle opérationnelle. Rien ne justifie que l'OTAN, les États-Unis, soient au cœur du dispositif. Nous devons proposer une mission globale qui montrerait la complémentarité avec la mission civile qui est la plus importante de l'Union européenne actuellement en cours au Kosovo. C'est par ce type d'action et de détermination visible pour l'opinion publique que nous pourrions progresser. J'appartiens à une génération qui a consacré une grande partie de sa carrière au développement de ce projet de l'Europe de la défense. Nous ne renoncerons pas, et la génération qui suit est encore plus déterminée.

Nicolas GROS-VERHEYDE

Merci, Jacques. Je vois que vous faites vôtre le slogan « nous maintiendrons », et vous ajoutez : « osons ». Je vais tout de suite passer la parole à l'amiral Guillaud, chef d'état-major des armées. Amiral, je ne reviendrai pas sur vos différents commandements et votre implication dans les différents programmes capacitaires. Vous avez commandé, notamment, le Charles de Gaulle, qui est le seul porte-avions français, et même européen, à propulsion nucléaire. Vous avez aussi été le chef d'état-major particulier du Président de la République de 2006 à 2010, époque où un certain nombre d'opérations emblématiques, comme Eufor Tchad ou la piraterie, ont été lancées. Vous conduisez les opérations, vous êtes le garant de la cohérence globale des armées. Si nous nous projetons dans l'avenir, quelles sont les capacités que nous devons conserver ? Lesquelles doit-on partager ou abandonner peut-être ?



Amiral Édouard GUILLAUD

Chef d'état-major des armées, ministère de la Défense

L'amiral Édouard GUILLAUD a été nommé au poste de chef d'état-major des armées en février 2010. Au cours de sa carrière, l'amiral GUILLAUD a commandé de nombreuses fois à la mer, en particulier le porte-avions Charles de GAULLE de 1999 à 2001. Il a également été préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et chef d'état-major particulier du Président de la République.

Vous me posez une question piège. Si je vous répons, je risque de passer soit pour un grand naïf, soit pour un horrible cynique pessimiste. Dans le domaine de la prospective, on ne sort de l'ambiguïté qu'à son détriment. Je vais tout de même essayer de vous donner quelques clés pour définir les capacités nécessaires à nos armées. En fait, nous sommes face à un paradoxe. Nous devons aussi bien regarder loin devant que loin derrière. Pourquoi ? Simplement pour lutter contre la tendance naturelle de tout militaire qui est de faire de la dernière guerre – aujourd'hui, celle du Mali – le modèle dominant des conflits futurs. Or, nous sommes toujours surpris.

Je m'intéresserai aux vingt dernières années pour dégager des tendances de la généralisation des opérations expéditionnaires sous toutes leurs formes. Mais aussi aux vingt prochaines années qui constituent l'horizon du Livre blanc, celui des prochaines lois de programmation militaire, un horizon industriel et technologique. C'est en regardant tout ceci que je pourrai vous répondre sur les capacités qui nous sont imposées par les crises. Après avoir regardé les grandes tendances de nos engagements, je tirerai un bilan des partages et des mutualisations capacitaires - qui n'est pas si noir - et, enfin, je me lancerai dans un exercice de prospective.

Il ne s'agit pas de nier la possibilité d'un conflit majeur, c'est-à-dire l'OTAN contre le Pacte de Varsovie. Mais, sur les vingt dernières années, nos engagements répondent à quatre caractéristiques.

Premièrement, il s'agit de conflits limités, où nos intérêts ne sont ni globaux ni existentiels. Ces caractéristiques vont déterminer la volonté d'intervenir et la prise de risque acceptée, en termes de coûts matériels, financiers et humains. Seuls les plus ambitieux sur la scène internationale assument cette prise de risque.

Deuxièmement, la coalition est le cadre le plus fréquent pour des raisons de partage des coûts politiques et des risques. C'est la mission qui détermine de plus en plus la coalition, quitte à ce que ces coalitions de

circonstance s'appuient sur des moyens fournis par une organisation permanente, comme la « boîte à outils » produite par l'OTAN pour notre opération en Lybie.

Troisièmement, la diversité et l'imprévisibilité de nos engagements ont deux conséquences. D'une part, il nous faut disposer d'une large panoplie de capacités dans tous les domaines : renseignement, combat, commandement, logistique. D'autre part, il nous faut réagir vite, c'est-à-dire posséder ces capacités en quantité suffisante ou disposer des garanties nécessaires quand elles sont partagées avec d'autres. Par garanties, j'entends la faculté d'employer ces capacités à temps, sans entraves ni restrictions.

La quatrième caractéristique réside dans la durée et l'éloignement, qui ont des conséquences en termes d'endurance, de résilience, de recombplètement, de format, de transport et de logistique.

Sous l'angle des partages et des mutualisations capacitaires, quelle est notre expérience sur les vingt dernières années avec nos partenaires européens ou atlantiques ?

Côté pile, les capacités liées à l'environnement opérationnel des forces et à leur soutien se mutualisent assez facilement. Cela a été évoqué pour le Mali. Je pense au transport stratégique, au soutien santé, mais d'autres capacités, comme le déminage par exemple, pourraient être concernées. Mais facilement n'équivaut pas à rapidement. Et la garantie de disposer de ces capacités n'est jamais totalement acquise a priori. Vous avez entendu parler des caveats, quand l'Afghanistan était au menu : ces restrictions sont inévitables, quand il n'existe pas d'objectif politique pleinement partagé. Nous revenons ici à la question de la souveraineté.

Côté face, les capacités de combat sont celles qui se mutualisent le moins, car l'emploi de la force relève de cette souveraineté des États. L'emploi de la force relève d'une acceptation du risque. C'est rarement le cas pour nos amis européens dans les conflits que nous menons aujourd'hui. Ce constat est neutre. Il n'est ni amer ni cynique.

Ces deux facettes d'une même réalité sont inhérentes aussi bien aux opérations multinationales que multilatérales. La solution n'est jamais simple, nous sommes ici au cœur de la problématique d'une pièce jouée à 28. Les pays européens volontaires et capables se comptent sur les doigts d'une main. Certains, comme le Danemark, ne sont même pas membres de la PSDC (Politique de sécurité et de défense commune) et, pourtant, ils sont toujours à nos côtés quand nous en avons besoin. Ce n'est un secret pour personne : la volonté française d'une Europe puissance assumant davantage ses responsabilités n'est pas celle des autres Européens qui, sauf exception, n'ont aucune velléité à intervenir hors de leurs frontières et misent sur la défense collective offerte par l'OTAN.

Finalement, l'histoire des mutualisations capacitaires européennes est, pour beaucoup, celle d'une prolifération des structures d'état-major et des modules de forces. C'était une étape indispensable mais la plupart n'ont jamais été utilisés. Cette ère est révolue car nous sommes en période de disette budgétaire. Nous entrons clairement dans l'ère de disette budgétaire du « use it or lose it ». Ceci vaudra, d'ici à quelques années, pour les groupements tactiques 1 500 dont nous avons l'usage. À plus ou moins long terme, ce qui ne sera pas utilisé sera considéré comme superflu et devra disparaître.

Dans ces conditions, la seule perspective qui s'offre à nous est celle des coopérations pragmatiques. Par-là, j'entends des coopérations au cas par cas, domaine par domaine, en commençant à deux ou trois, à plus si possible, et sur la base de perspectives réalistes. Un exemple : le Traité de Lancaster House, qui porte le projet d'une force expéditionnaire franco-britannique non permanente. Nous avons déjà commencé un premier exercice, à l'automne dernier, au large de la Corse, et la force sera pleinement opérationnelle en 2016. Nous pouvons concevoir d'autres communautés, basées sur l'exploitation d'un matériel commun, par exemple les avions ravitailleurs MRTT (Multi Role Tanker-Transport), ou sur la mutualisation et l'exploitation de drones MALE (moyenne altitude et longue endurance) et, là, nous revenons à l'affaire des drones MALE européens.

Il s'agit bien de coopérations opportunistes. Pourquoi ne pas imaginer des pôles régionaux qui prendraient plus particulièrement en compte l'un ou l'autre des enjeux régionaux de l'Europe : les pays du Sud face aux enjeux méditerranéens, les pays de l'Europe centrale et orientale sur les marges orientales de l'Union ? Par son positionnement géographique, son ambition et ses capacités expéditionnaires aussi, la France pourrait y jouer un rôle moteur et participer à plusieurs de ces ensembles, voire à tous.

Pour conclure, les partages et les mutualisations constituent un passage obligé, car l'Europe désarme, alors que le reste du monde réarme et que les États-Unis regardent de plus en plus vers l'Asie. Pour autant, il ne s'agit pas d'en faire l'alpha et l'oméga de nos défis capacitaires, ni la panacée face à nos déficits. D'abord, parce que notre souveraineté et notre volonté d'assumer nos responsabilités internationales imposent de conserver des capacités autonomes d'appréciation, de décision et d'action. Le Livre blanc de 2013 est clair sur ce sujet. Il s'agit de pouvoir prendre l'initiative d'intervenir seuls, dans un premier temps, s'il le faut, en entraînant nos partenaires si possible. Il est vrai que l'opération au Mali a été une « preuve de concept » pendant la rédaction du Livre blanc. Ensuite, il est illusoire de miser sur les autres pour pallier nos lacunes ou nos renoncements. Nous avons déjà, en France, beaucoup avancé en termes d'optimisation de nos capacités, y compris rares et spécifiques comme la dissuasion nucléaire. Si nous allions trop loin dans ces tentatives de partage, nous abdiquerions notre aptitude à agir et à entraîner nos alliés. Cela se ferait également au détriment de nos partenaires. La misère ne se partage pas, elle ne fait pas rêver. Si la France renonce, qui portera cette ambition européenne ? Un décrochage national condamnerait toute perspective de PSDC et de défense européenne.

Nicolas GROS-VERHEYDE

Merci, amiral. Eduardo Rihan Cypel, vous pouvez apporter votre point de vue sur une des capacités clés des armées, la cyberdéfense, qui fera peut-être partie des opérations de demain dans l'Europe de la défense.



Député socialiste de la Seine-et-Marne depuis juin 2012, il est membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées. Il était membre de la commission chargée d'élaborer le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. Diplômé de philosophie et de Sciences Po Paris, il est devenu conseiller municipal de Torcy en 2008 et a été conseiller régional d'Île-de-France entre mars 2010 et juin 2012.

Eduardo RIHAN CYPEL

Député de la Seine-et-Marne

Membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées

Bonjour à tous. La cyberdéfense et la cybersécurité sont des enjeux majeurs. Lors de la rédaction du Livre blanc 2013, nous avons confirmé ce qui avait déjà été inscrit dans le Livre blanc de 2008. Pour la première fois, la cyberdéfense avait été présentée comme un enjeu majeur pour la sécurité nationale. Les auteurs du Livre blanc de 2008 ne se sont pas trompés dans leur analyse de l'importance du sujet. Aujourd'hui, il n'existe pas de conflits engagés sans moyens de cyberdéfense. Le Livre blanc propose de renforcer les moyens alloués à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), qui, auprès du Premier ministre, a autorité pour sécuriser les administrations, mais aussi les opérateurs d'importance vitale (OIV). Il s'agit de l'ensemble des administrations et entreprises publiques ou privées qui concourent à la stabilité du pays : les réseaux de transport, de distribution ou de production d'énergie, les opérateurs de la santé, les hôpitaux, etc. Ce sont 200 opérateurs d'importance vitale, publics comme privés, reconnus par le Livre blanc, et dont la liste est secrète.

En filigrane, de manière subtile, le Livre blanc marque une avancée majeure. Jusqu'à présent, il n'existait qu'une stratégie défensive pour la cyberdéfense en France. Le livre blanc plaide en faveur d'une doctrine offensive en la matière. Le 3 juin dernier, dans un grand discours à Rennes, le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, a fait un pas majeur dans ce sens. À l'occasion du colloque sur les questions de cybersécurité, le ministre a dit clairement que la France allait se doter de capacités offensives en matière de cyberdéfense et de cybersécurité. C'est une avancée majeure qui était attendue par la plupart des acteurs et experts du sujet. Cette prise de position est passée malheureusement un peu inaperçue.

Quels sont les enjeux ? Il existe, tout d'abord, une question de souveraineté nationale derrière le sujet de la cyberdéfense, tout simplement pour sauvegarder la stabilité des structures essentielles de notre société. Toute attaque contre l'un de ses opérateurs d'importance

vitale peut tout simplement paralyser notre pays de manière radicale. Une attaque contre le système bancaire, les réseaux de distribution d'énergie, les transports ou les réseaux de santé peut avoir une incidence considérable. Il existe, ensuite, une souveraineté plus personnelle et citoyenne. L'affaire des écoutes révélée par monsieur Snowden est centrale, car la protection des données personnelles est un enjeu majeur des libertés individuelles. Ce sujet peut être abordé à l'échelle européenne. Enfin, il existe un enjeu de souveraineté économique nationale. Nous devons disposer d'une autonomie industrielle, avec la capacité d'être un fer de lance en matière de technologie et d'innovation dans le domaine de la cyberdéfense et de la cybersécurité. La souveraineté se décline aussi en matière d'intelligence économique, afin que nous ne soyons pas victimes d'espionnage économique. Cette souveraineté, nous devons la garantir sur ces trois ordres : sécuritaire, individuel et économique.

Le Livre blanc permet de mettre en place cette stratégie, qu'il faut maintenant décliner dans la loi de programmation militaire et mettre en avant sur le plan économique. L'État a déjà pris des dispositions en franchissant des étapes et des avancées majeures. Mais, autant le monde économique des multinationales se donne les moyens de sécuriser ses systèmes d'information, autant il existe un énorme enjeu auprès des PME innovantes, qui doivent se saisir de ce sujet. Il n'existe pas une seule entreprise, en France, qui n'ait pas été victime d'une cyberattaque. Le Livre blanc de la défense propose un dispositif qu'il faudrait inscrire dans la loi de programmation militaire : il s'agit de l'obligation, pour les OIV, de signaler les cyberattaques, car, aujourd'hui, ce n'est pas obligatoire. La mise en place d'une déclaration d'incident nous permettra d'avancer.

En discutant avec les experts, j'ai pris la mesure de ce sujet transversal qui s'immerge dans l'ensemble des structures de la société. La cyberdéfense, ce n'est pas une réalité virtuelle avec des objectifs virtuels. Les dégâts provoqués par une cyberattaque peuvent avoir des effets matériels, par exemple en faisant dérailler des trains ou exploser un opérateur vital, ou en modifiant la formule chimique de fabrication d'un produit alimentaire dans une industrie, puisque tout est informatisé.

L'Europe doit se réveiller. Je suis favorable à ce que l'Europe se dote d'une stratégie défensive et offensive en matière de cyberdéfense et de cybersécurité. Le prochain Conseil européen doit en être l'occasion. La dernière réunion de l'OTAN a vu la cyberdéfense inscrite, pour la première fois, à l'ordre du jour. La France a fait ce qu'il faut pour relever les défis et les enjeux, constituer un fer de lance pour protéger l'ensemble des administrations et des opérateurs d'importance vitale, et pour organiser des filières d'avenir économiques et industrielles en matière de cybersécurité. Des projets sont en cours dans la région de Lille, ainsi qu'à Rennes, sur le plan de la formation, car nous manquons d'ingénieurs. L'un des apports du Livre blanc a consisté à renforcer les moyens humains de l'ANSSI, qui dispose de 300 personnes. Mais il faut se donner davantage de moyens. Je veux croire que les crises provoquent des opportunités et que les difficultés sont un moteur pour aller de l'avant. Cette affaire des écoutes de la NSA doit réveiller l'Europe. Il ne suffit pas de demander des explications à nos partenaires et amis. Nous devons nous doter d'une stratégie de protection défensive en matière de cybersécurité.

Il existe des enjeux de souveraineté nationale, nous devons respecter l'ensemble des pays, mais je pense qu'il faut construire l'Europe de la cyberdéfense. Ce peut être un moyen très pragmatique d'avancer sur l'Europe de la défense, qui a des difficultés à progresser. Faisons l'Europe de la cyberdéfense pour faire avancer l'Europe de la défense.

Nicolas GROS-VERHEYDE

Merci beaucoup, Eduardo. Effectivement, cette question de la législation et du cadre de la cybersécurité est sérieuse. L'Europe vient de perdre un de ses dirigeants au Luxembourg, Jean-Claude Juncker, pour une affaire d'espionnage. C'est le premier en Europe, mais peut-être pas le dernier. Pierre Vimont, vous êtes à la tête du Service européen pour l'action extérieure, qui est peut-être l'une des créations les plus importantes du Traité de Lisbonne. Vous avez été directeur de cabinet d'Élisabeth Guigou, représentant permanent de la France à Bruxelles, et directeur de cabinet de plusieurs autres ministres des Affaires étrangères. Vous avez suivi tous les soubresauts de l'Europe de la défense. L'Europe de la défense paraît évidente aux Français, mais est-ce une valeur partagée en Europe ? Est-ce le cas pour les autres États membres ? Et quel résultat peut-on attendre du Conseil européen de décembre ?



Pierre VIMONT

Secrétaire général exécutif, Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

Secrétaire général exécutif du Service européen pour l'action extérieure (SEAE). Il est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'École nationale d'administration. À sa sortie de l'ENA, il est affecté à l'ambassade de France à Londres, puis entre 1986 et 1990, il a été deuxième conseiller et porte-parole à la représentation permanente de la France à Bruxelles. En 1990, Pierre VIMONT a été nommé directeur de cabinet d'Elisabeth GUIGOU, alors ministre déléguée aux Affaires européennes. Après avoir été représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne, de 1999 à 2002, il a dirigé le cabinet des ministres des Affaires étrangères de 2002 à 2007.

L'inconvénient d'être le dernier orateur de ce prestigieux panel est que tout a déjà été dit. J'ajouterai simplement, ici ou là, quelques points.

La question que vous posez est au cœur de ce Conseil européen de décembre prochain, que tout le monde attend avec intérêt, mais qui pose en réalité un certain nombre de questions fondamentales. Il ne faut pas créer de malentendus avec ce Conseil européen. Ce ne sera pas un point d'aboutissement, mais plutôt un point de départ. Il fournira l'occasion, pour les 28 États membres, de vérifier en particulier qu'ils sont bien tous d'accord sur ce qu'est, pour eux, la politique de défense européenne et s'ils en partagent vraiment les fondements et les implications.

Nous sommes à peu près capables d'être d'accord sur les menaces qui nous sont communes, les intérêts et les priorités que nous voulons défendre en commun. Mais un tel accord ne va pas forcément de soi. Si l'idée d'une stratégie sur le Sahel, lancée il y a deux ans, avait du sens pour les pays du Sud de l'Europe, cela apparaissait comme quelque chose d'extrêmement lointain pour les États membres de l'Europe orientale et centrale. Il a fallu les convaincre. Mais, en réalité, les événements du Mali, et surtout l'attaque terroriste contre les installations gazières en Algérie, ont tout à coup fait prendre conscience à l'ensemble des États membres que le Sahel était désormais un lieu lourd de menaces pour chacun des pays de l'Union européenne.

Un vrai travail de prise de conscience doit encore être mené. Ce Conseil européen doit être préparé de telle sorte que les chefs d'État et de gouvernement se posent les bonnes questions sur ce qu'est une défense européenne aujourd'hui et sur ce qu'elle représente par rapport à l'OTAN, car, pour beaucoup de nos partenaires, il ne va pas de soi de s'appuyer sur les deux en même temps. Nous sommes d'ailleurs à un moment où l'OTAN s'interroge sur son avenir et sur ce que doivent être ses missions demain, alors qu'elle se retire progressivement d'Afghanistan. Les missions de l'OTAN pourraient demain ressembler

beaucoup à celles de l'Union européenne en matière de réforme des secteurs de sécurité et de coopération militaire avec nos principaux partenaires. Il faut donc s'interroger sur de possibles complémentarités. Ce Conseil européen est un point de départ, car nous devons être capables de définir une feuille de route qui aille au cœur des problèmes, notamment en termes de ressources financières pour l'Europe de la défense. Les 28 États membres sont-ils prêts à y consacrer les moyens nécessaires ? Il est assez paradoxal qu'à l'heure actuelle ce sont les membres de l'OTAN qui s'interrogent sur les déséquilibres entre les États membres en matière d'engagements financiers militaires, alors qu'en Europe nous n'osons pas encore en parler. Le fait que trois États de l'Union représentent 75 à 80 % du total des dépenses militaires n'est pas sain, dans un système que nous voulons collectif et solidaire.

Il faudra peut-être se poser d'autres questions essentielles. Comment le programme de recherche de l'Union européenne peut-il participer à cet effort de relance des industries et des capacités européennes en matière de défense ? Comment pouvons-nous fixer une feuille de route en matière d'engagements budgétaires dans le domaine des dépenses militaires ? De même qu'il existe un semestre européen en matière économique et monétaire, ne devrait-on pas prévoir un semestre européen en matière de dépenses militaires de l'Union européenne ? Enfin, nous devons nous poser des questions sur notre cadre institutionnel actuel. Plusieurs orateurs y ont fait allusion. Il existe, dans le Traité de Lisbonne, des dispositions que nous rechignons à utiliser. En matière de politique étrangère, nous avons la possibilité de recourir à la majorité qualifiée sur les décisions d'application. Nous devons réfléchir à tout ce qui concerne les coopérations renforcées, la coopération structurée permanente, et d'autres capacités et possibilités d'initiative. Pour répondre à votre question, beaucoup peut être fait avec ce Conseil européen, mais ce seront des points de départ, et non des points d'arrivée. Si nous parvenons à nous mettre d'accord sur ces questions, alors, un immense chantier s'ouvre : sur les capacités, sur la base industrielle, sur l'amélioration des opérations militaires et civiles, leur efficacité et leur visibilité. Nous aurons ainsi défini le tracé d'une longue route sur laquelle nous aurons à avancer dans les prochaines années.

Nicolas GROS-VERHEYDE

Merci, Pierre Vimont. Nous allons clore la table ronde avec quelques questions de la salle. Doit-on redéfinir une stratégie de sécurité ? De quelles capacités aura-t-on besoin pour les opérations ? Quelles opérations souhaite-t-on et peut-on mener ? Qu'attend-on du Conseil européen ? Quelle autonomie stratégique pour l'Europe ? Nous n'aurions jamais imaginé certaines missions européennes, il y a dix ans, comme des policiers européens faisant face à des soldats russes pour négocier des droits de passage dans le cadre de la mission d'observation en Géorgie. Qui aurait pensé que des juges européens établiraient une nouvelle loi dans un nouveau pays européen et embastilleraient le Premier ministre pour crimes de guerre, dans le cadre de la mission « État de droit » au Kosovo ? Qui aurait imaginé des soldats européens, en plein cœur de l'Afrique, formant d'autres soldats africains pour les aider à reconquérir leur pays ? C'est la mission de formation UMTS au Mali. Les formats sont à chaque fois très différents de ce qui était imaginé au départ.

SÉANCE DE DÉBATS

Général Maurice de LANGLOIS, directeur du domaine sécurité européenne et transatlantique, IRSEM, ministère de la Défense,

Vous avez évoqué plusieurs fois l'idée d'autonomie stratégique européenne, les priorités et les enjeux. Il faut parler non seulement d'intérêts communs, mais aussi complémentaires. Ma question concerne le rôle futur des États-Unis en soutien de cette Europe de la défense. C'est à mon sens une ouverture sur laquelle travailler, je voudrais votre avis.

Ronan ABOUKRAT, étudiant, IRIS

Ma question s'adresse à Élisabeth Guigou. Madame, vous avez souligné le manque opérationnel des militaires européens pour intervenir au Mali. La volonté politique est parfois présente, ainsi que les capacités militaires, puisque de nombreuses armées européennes reviennent d'Afghanistan. Toutefois, pour l'encadrement de formateurs au Mali, il a fallu faire des efforts importants. N'y a-t-il pas d'autres conditions manquantes, d'autres objections politiques, que le simple caractère opérationnel de nos armées pour intervenir à l'extérieur ?

Élisabeth GUIGOU

Mon propos n'était pas de rendre nos militaires responsables de la faiblesse des résultats, s'ils existent. Des opérations ont été réussies. Nous en avons mené une vingtaine au nom de l'Europe. Ce qui est en cause, ce sont les profondes divergences d'approche entre les pays membres de l'Union européenne sur ces questions. La France, le Royaume-Uni, la Pologne font un effort. Peu d'autres pays disposent d'un budget militaire conséquent. Par ailleurs, nous avons des instruments institutionnels, mais pas de vrais débats sur les priorités, au Conseil européen, entre les chefs d'État et de gouvernement, ou alors ponctuellement, à l'occasion de crises. C'est ce que soulignait le ministre, tout à l'heure, et Pierre Vimont, à l'instant. C'est pourquoi il est essentiel que le prochain Conseil européen relance une dynamique. Notre acquis institutionnel est important. Encore faut-il avoir la volonté de l'utiliser, et cela dépend de notre capacité à déterminer une approche commune,

c'est-à-dire une analyse commune des menaces et des intérêts, ainsi que des moyens en termes de capacités à dégager.

J'aime bien le terme de « feuille de route » employé par Pierre Vimont, car nous voyons bien que certains de nos partenaires ont besoin d'être rassurés sur le fait qu'ils ne seront pas embarqués dans des opérations aventureuses. Plus nous serons capables de définir quelques priorités et d'améliorer nos capacités d'anticipation, de mettre en place les groupements tactiques régionaux, meilleurs seront les résultats.

Il ne faut pas non plus minimiser l'apport de nos partenaires sur l'opération au Mali. L'Allemagne a été le deuxième contributeur à l'EUTM-Mali (European Union Training Mission in Mali), même si cela a pris du temps avant d'obtenir l'aval du Bundestag. C'est pour ces raisons que je crois à la capacité d'anticipation, de définition a priori, de travail continu, sur la base d'une feuille de route politique définie par le Conseil européen. Je me souviens que, dans l'autre pilier intergouvernemental de la coopération judiciaire et policière, nous avons pu avancer à partir du moment où nous avons eu une feuille de route dans un Conseil européen : celui de Tampere, en 1999. Cette feuille de route a été déterminée pour dix ans. Finalement, lentement, nous avons abouti au mandat d'arrêt européen, qui est un pas extraordinaire vers le partage de souveraineté dans un domaine essentiellement régalien. Alors, je rêve qu'en matière de politique étrangère et de défense nous ayons une démarche analogue, sans doute prudente au départ, ne heurtant pas nos partenaires, en essayant d'inclure le maximum d'entre eux. Il n'y a pas de raisons que nous n'y arrivions pas, car les menaces sont réelles, et parce qu'il faudra bien, comme nous le demandent les États-Unis, prendre le relais, partager le fardeau, et peut-être même l'assumer totalement dans certains cas.

Nicolas GROS-VERHEYDE

Sur la question américaine voulez-vous répondre, Jacques Audibert ?

Jacques AUDIBERT

Les États-Unis sont comme nous, ils servent leurs intérêts, ils servent leurs valeurs à travers des alliances. Notre forte alliance avec eux n'empêche pas des épisodes plus compliqués, comme ceux de ces derniers jours. L'Europe de la défense est évidemment dans leur intérêt. Ce qui serait encore plus dans leur intérêt, ce serait que cette Europe de la défense reste un marché pour eux. Là-dessus, nous avons des divergences. Il n'existe aucun inconvénient à travailler avec les Américains, mais il faut le faire d'une manière réaliste et pragmatique. Ce que nous avons fait avec eux, en Libye, a été qualifié de « leading from behind », de manière un peu caricaturale. C'est inconfortable pour eux que les Européens les poussent à intervenir et qu'ils utilisent une partie de l'OTAN, mais c'est aussi dans leur intérêt que nous ayons cette capacité. Depuis Saint-Malo, nous leur expliquons que notre objectif n'est évidemment pas de miner l'Alliance et le lien transatlantique, mais de le servir, en étant des alliés responsables. J'en veux pour preuve qu'aujourd'hui vous n'entendez plus jamais une critique des Américains sur ce que nous essayons de faire. Honnêtement, ce ne sont pas les Américains qui entravent le mouvement. Ils servent leurs intérêts.

Nicolas GROS VERHEYDE

Amiral, souhaitez-vous apporter des éléments sur la première question ?

Amiral Édouard GUILLAUD

Oui, j'apporterai simplement quelques exemples. Pour avoir de l'autonomie stratégique, un certain nombre d'instruments sont nécessaires. Certains sont structurels, d'autres sont très matériels. L'autonomie stratégique est traitée, dans le Livre blanc, sous le terme de connaissance et d'anticipation. Avec Jacques Audibert, nous avons proposé plusieurs fois à nos alliés européens de participer à des programmes de satellites de surveillance, avec un succès pour l'instant mitigé. Cela recouvre aussi la capacité de planifier, et nous revenons à la question d'un OHQ, permanent ou pas, d'un noyau ou d'une duplication. Quand nous parlons d'un OHQ européen, cela se traduit par 70 personnes, et tout le monde comprend 700, c'est-à-dire le

modèle OTAN. Mais c'est confortable de mal comprendre les chiffres. Pourquoi un noyau ? Tout simplement pour ne pas se faire surprendre. Pour l'opération au Mali, nous sommes allés vite en France, mais nous y travaillions depuis quelques années déjà, en étroite collaboration avec les Affaires étrangères. Nous n'avions pas tout anticipé, mais nous avions déjà des briques à notre disposition, et nous avons eu la chance de pouvoir les mettre en œuvre très rapidement. Tout ceci participe de l'autonomie stratégique. Donc, j'espère des structures, des OHQ, ainsi que des instruments matériels non agressifs à caractéristiques plutôt défensives, mais je les attends toujours.

Nicolas GROS-VERHEYDE

Vous aviez prévu l'opération au Mali ?

Amiral Édouard GUILLAUD

Cela faisait trois ans que nous travaillions sur cette zone. En revanche, l'alliance de trois groupes terroristes qui s'est montée en quelques semaines était absolument imprévisible. Ces mouvements terroristes ont déclenché, d'une certaine façon, une offensive massive et conventionnelle. C'était une surprise.

Nicolas GROS-VERHEYDE

Pierre Vimont, pourriez-vous dire quelques mots sur nos relations avec les Américains, vues depuis Bruxelles ?

Pierre VIMONT

La vision y est assez différente. Je ne retrouve rien, dans mes lectures sur les relations internationales et les événements qui se déroulent dans le monde, de ce que je vis au quotidien. Ainsi, de l'idée selon laquelle l'Union européenne serait en perte de vitesse et d'influence. Nous n'avons jamais eu autant de demandes de la part de tous nos partenaires, à travers le monde, pour travailler davantage avec nous, pour intervenir en Afrique, en Amérique latine ou ailleurs. Quant à l'idée selon laquelle les Américains seraient en train de se désintéresser de la relation transatlantique pour se tourner vers l'Asie, il s'agit, à mon avis,

d'une idée fausse. Preuve en est dans ce que nous sommes en train d'engager avec les Américains, à savoir un accord général sur le commerce, les investissements et la mise au point de normes pour tout le secteur économique. Si nous y parvenons, ce traité sera au moins aussi structurant que celui de l'Alliance atlantique. Entre nos deux marchés s'établira une relation de fond significative. L'administration Obama a accepté de s'engager dans ce traité, qui va bousculer non seulement les intérêts européens, mais beaucoup d'intérêts américains. Toutes les agences américaines qui, actuellement, définissent les normes américaines vont devoir demain travailler avec leurs partenaires européens pour tenter de définir des normes communes, ou au moins des règles communes pour établir ces normes. C'est un objectif majeur, peut-être d'ailleurs impossible à atteindre. Parler en tout cas de désintérêt américain pour la relation transatlantique au moment où s'engage cette négociation me paraît un peu hasardeux.

Comme le disait Jacques Audibert, les Américains s'intéressent à l'Asie, comme nous le faisons aussi. Cela ne remet pas en cause le lien atlantique, loin de là. D'ailleurs, l'Union européenne négocie elle aussi des accords d'échanges commerciaux et économiques avec ses partenaires asiatiques : elle le fait actuellement avec le Japon et l'Australie. Elle vient de le faire avec la Corée du Sud. Il faut être présent dans ces pays. J'ajouterai, pour revenir aux questions de défense et de sécurité, que, lorsque madame Ashton s'est rendue, il y a quelques jours, à Singapour, elle a été interpellée par tous nos partenaires asiatiques, à commencer par les Chinois, qui souhaitent avoir avec les Européens des discussions en termes de sécurité et de défense. Ils sont en particulier très intéressés par nos opérations. Certains y participent même actuellement. Il faut en effet se rappeler que, parmi les marins pris en otage par les pirates de l'océan Indien au cours des dernières années, les deux tiers sont d'origine asiatique. Donc, l'opération Atalante menée par l'Union européenne représente quelque chose de très concret. La sécurité que l'Europe a réussi à installer dans cette région, en réduisant les actes de piraterie de manière significative, n'est pas passée inaperçue en Asie. Nous devons en être conscients et fiers.

Nicolas GROS-VERHEYDE

Nous allons conclure le débat. Merci à tous les orateurs. Nous allons passer à la deuxième table ronde, avec Jacques Gautier à la présidence. Nous allons nous consacrer à un autre enjeu du sommet européen : les capacités militaires en Europe sous contrainte budgétaire.

DÉBAT II

INTRODUCTION

Nicolas GROS-VERHEYDE

Jacques Gautier, vous êtes sénateur des Hauts-de-Seine, vice-président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Vous avez été rapporteur des travaux du programme 146 sur les équipements de défense, et vous êtes membre de la Commission en charge du Livre blanc, mais surtout coauteur du dernier rapport sur l'Europe de la défense. J'aimerais que vous en disiez un mot. Pour permettre une réponse opérationnelle efficace, vous proposez un Eurogroupe. Comment se mettrait-il en place ?

DÉBAT II

QUELLES CAPACITÉS MILITAIRES EN EUROPE ?



Jacques GAUTIER

Sénateur des Hauts-de-Seine

Vice-président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

Sénateur UMP des Hauts-de-Seine, il est vice-président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, co-rapporteur du programme 146 « Équipement des forces », et co-rapporteur de la mission Sénat « Quelle Europe pour quelle Défense ? ». Maire de Garches depuis 1989, il est président de l'association des maires du département. Jacques GAUTIER est également président de l'association des villes marraines des forces armées et membre de la délégation française à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Il fut membre de la Commission du Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale de 2013.

Je voudrais, d'abord, vous dire mon plaisir à participer à cette conférence parlementaire qui s'inscrit pleinement dans la perspective du sommet de décembre, essentiel pour l'avenir de la défense en Europe.

Nous avons conduit une réflexion analogue au Sénat. Il y a une dizaine de jours, la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat a adopté à l'unanimité un rapport que nous avons commis avec trois collègues, Daniel Reiner, André Vallini et Xavier Pintat. Cette Europe de la défense dont nous débattons n'est pas un sujet nouveau, puisque nous avons relevé 250 monographies, près de 2 000 articles, et que les députés Yves Fromion et Joaquim Pueyo ont dressé un état des lieux exhaustif, avec des recommandations précises et constructives.

Je vous livre rapidement les grandes orientations de ce rapport. L'Europe de la défense est une idée séduisante et ambiguë. Ce n'est pas la défense de l'Europe, puisqu'elle relève de l'article 5 de la charte de l'Alliance. Ce sont l'OTAN et les États-Unis qui assurent la défense du territoire européen. Ce n'est pas non plus la défense européenne. Si celle-ci existait, ce serait la défense de l'Europe par les Européens pour les Européens. Ce n'est pas non plus la PSDC, puisqu'elle fait référence aux forces extérieures au territoire européen pour des missions plus civiles que militaires. L'Europe de la défense est un ensemble conceptuel que chacun traduit à sa propre façon et dont beaucoup se satisfont. Nous en avons conclu qu'elle débouchait sur une impasse conceptuelle. Des avancées ont été réalisées, notamment dans le domaine capacitaire, mais il n'existe plus de grands programmes depuis 2003. Reconnaissons que le projet de fusion BAE-EADS a échoué et qu'en Libye l'Union européenne a été cruellement absente, alors que l'OTAN et les États-

Unis attendaient que nous assurions au moins la zone d'exclusion maritime. Au Mali, le soutien est arrivé après, mais il n'y a pas eu de déploiement de groupes tactiques, et il n'y a pas non plus, en Europe, de capacité militaire autonome, ni de volonté de poursuivre une défense européenne.

Pourquoi ? D'abord, il n'existe pas de menace manifeste ; ensuite, l'articulation existante entre l'OTAN et l'Union européenne suffit ; et, pour finir, la politique s'est faite à petits pas. Il n'existe pas de continuité entre l'Europe de la défense, qui s'appuie sur la souveraineté des nations sur une base intergouvernementale, d'une part, et la défense européenne, qui est par essence fédérale, d'autre part. Donc, nous avons l'impression que ce terme est contre-productif. À force de répéter « l'Europe de la défense », tout le monde a cru qu'elle existait. Et tous sont surpris, notamment les Français, de voir qu'elle n'intervient pas lorsque l'occasion lui en est donnée. La défense commune européenne semble pourtant une impérieuse nécessité, hors de portée aujourd'hui. Pourquoi ? La donne a changé. La crise économique et budgétaire est là. Les nations européennes ont réduit leurs budgets de défense. D'autre part, le pivot vers l'Asie-Pacifique des Américains, conjugué à la fatigue expéditionnaire, a modifié partiellement l'attitude américaine. Ceux-ci sont donc devenus ouverts à l'idée que l'Europe s'affirme comme partenaire au sein de l'Alliance. Ils l'appellent même de leurs vœux. Le secrétaire d'État Panetta nous l'a demandé fortement. Et puis, il faut compter avec l'augmentation tendancielle du coût des équipements militaires, tant à l'achat qu'en maintenance. Cela rend indispensable une notion de partage ou de mutualisation à l'échelle européenne. Et puis l'Europe a des intérêts propres, des valeurs spécifiques à défendre. Elle doit pouvoir intervenir si nécessaire, de manière autonome, même lorsque les États-Unis ne souhaitent pas s'engager. C'est le cas à ses frontières, mais aussi en Afrique ou ailleurs. Il serait vain de croire que l'on puisse conduire une politique étrangère européenne sans défense commune.

La nécessité d'une défense européenne s'impose donc. Dans ce contexte, l'Union dispose d'avantages : un effet de masse qui résulte de l'addition des moyens. En matière militaire, la quantité compte. Elle a aussi un effet

sur le prix des équipements militaires. Face à ces défis, l'Europe dispose d'atouts : 500 millions d'habitants, 175 milliards d'euros dépensés chaque année pour la défense, 1,5 million d'hommes et de femmes sous les drapeaux. Mais l'efficacité de ces dépenses est annihilée par la duplication et la dispersion entre les 28 pays membres. Quand on parle aussi de duplication avec l'OTAN, je ne doute pas que le général Abrial puisse l'évoquer pleinement.

Comment passer de l'Europe de la défense à cette défense européenne que nous appelons de nos vœux ? À court terme, il nous a semblé évident qu'il fallait poursuivre des avancées concrètes. Les chefs d'État et de gouvernement n'ont que l'embarras du choix. Ils doivent élaborer une feuille de route – madame Guigou a largement insisté là-dessus – réaliste, réalisable, et donc financée. Il faut fixer des priorités aussi bien en matière opérationnelle que capacitaire et industrielle. Nous avons établi notre propre liste, à laquelle nous avons ajouté une amélioration institutionnelle, avec :

- une mise à jour de la stratégie européenne dans le domaine de la sécurité ;
- une stratégie spécifique vis-à-vis de la Russie, qui nous semble essentielle ;
- l'institutionnalisation du Conseil des ministres de la Défense, qui se réunirait sous l'autorité des ministres des Affaires étrangères, avec une présidence stable.

Cette voie pragmatique ne sera pas suffisante. L'Europe de la défense n'ira nulle part si elle n'a pas de cerveau, c'est-à-dire une instance de décision capable de faire des choix. À long terme, il faut redonner souffle et vie au projet politique européen. Pour ce faire, il faut une politique étrangère et de défense, essentielle pour la construction européenne. Ce serait la meilleure preuve de l'utilité de l'Europe et une manière de réconcilier nos concitoyens, en particulier la jeune génération, avec l'Europe. Il faut certainement renforcer la place des Parlements nationaux qui débattent ensemble des questions à l'échelle du Parlement européen.

À moyen terme – c'est là que nous innovons –, il faut créer un Eurogroupe de défense qui rééquilibre la relation transatlantique, afin de faciliter le passage à une authentique défense européenne. La constitution d'un groupe pionnier permettra aux pays qui le souhaitent d'aller plus vite et plus loin. Cet Eurogroupe de la défense serait fondé sur ce qui existe, c'est-à-dire les capacités expéditionnaires de la France et du Royaume-Uni. Il nous semble naturel que l'Allemagne s'y associe. Il aurait pour vocation de permettre à l'Union européenne d'intervenir militairement hors de son territoire, y compris lorsque les États-Unis ne souhaitent pas s'engager. Il faudrait donc aller vers une défense européenne du territoire et des populations. Cet Eurogroupe, ouvert pour être efficace, devrait renoncer pour partie au principe de l'unanimité, sinon aucune décision ne sera jamais prise. Les États qui s'engageraient dans cet Eurogroupe pourraient développer une plus grande cohérence de leurs moyens opérationnels, capacitaires et industriels, acceptant de partager ainsi certains éléments de leur souveraineté. Il pourrait élaborer un authentique Livre blanc du groupe et se doter d'une force expéditionnaire, avec un quartier général de planification et de conduite des opérations avec des moyens de renseignement. Un aller-retour à Londres nous a rassurés. Les Britanniques ne semblent pas opposés à ce type d'état-major, s'il est limité à l'Eurogroupe et non pas aux 28. Nous sommes persuadés que, dans un premier temps, il faut poursuivre l'intergouvernementalité et le souci de souveraineté, qui ne permettent d'avancer qu'à petits pas, avec une mutualisation du MCO (maintien en condition opérationnelle), des avions de transport aux ravitailleurs, et une formation commune. Nous avons même prôné un rapprochement de l'AED (Agence européenne de défense) et de l'OCCAR (Organisation conjointe de coopération en matière d'armement). Mais ces avancées ne pourront qu'être limitées. Il faut donc aller plus loin en attendant la réponse à long terme qui passe par un certain fédéralisme qui n'est pas d'actualité. Voilà le groupe pionnier que nous vous proposons.

Nicolas GROS-VERHEYDE

Merci, monsieur le sénateur. Général Rouby, vous êtes le représentant militaire de la France auprès de l'Union européenne et de l'OTAN. Vous avez été engagé dans plusieurs opérations : Turquoise au Rwanda, au Kosovo côté OTAN, et Artémis au Congo, en 2003. Vous avez la parole.



Représentant militaire de la France auprès de l'Union européenne et de l'OTAN, il est général de corps d'armée. Gilles ROUBY a été chef de la Représentation militaire française auprès du Commandant suprême des forces alliées en Europe, de 2009 à 2012.

Général Gilles ROUBY

Représentant militaire de la France auprès de l'Union européenne et de l'OTAN

Mesdames, messieurs, avant d'entamer mon propos de ce matin, je pense qu'il est utile de vous décrire mon environnement quotidien. Je siège en effet tout au long de l'année, semaine après semaine, jour après jour, au milieu des Représentants militaires permanents de 34 nations, les 28 de l'Union européenne et les 28 de l'OTAN, 22 nations européennes étant communes aux deux assemblées. Autant vous dire que je suis régulièrement confronté aux intérêts stratégiques très différenciés des différents pays de la vieille ou de la nouvelle Europe, du grand Nord ou de la Méditerranée, à leur perception des problèmes de défense et à leurs interrogations sur les positions françaises. C'est à partir de leurs questions que dans les 7 minutes qui me sont imparties j'ai choisi de vous présenter quatre propositions de court terme qui me paraissent prioritaires en matière de capacités dans le cadre du Conseil européen de 2013. Avant de les exposer, quatre constats me semblent s'imposer.

Premier constat : l'Europe de la défense ne va pas bien et son image est mauvaise. Aujourd'hui, la PSDC ce sont deux opérations militaires peu dynamiques Atalante en océan Indien et Althéa en Bosnie, douze missions civiles qui fonctionnent plus ou moins bien dans les Balkans, le Caucase et en Afrique et deux missions de formation militaire en Somalie et au Mali. Vu de l'extérieur, on peut comprendre le déficit d'image de l'Europe de la défense et la perception négative qu'en ont les Européens alors que l'OTAN mène depuis sept ans en Afghanistan un engagement majeur de 140 000 hommes après un engagement de 35 000 hommes en 1999 au Kosovo, de 60 000 hommes en 1996 en Bosnie et après une campagne victorieuse en Libye.

Deuxième constat : ne croyez pas pour autant que l'Alliance atlantique aille parfaitement bien. Certes, c'est une entité solide qui bénéficie de la puissance américaine. Pourtant le cœur des préoccupations du secrétaire général actuel et du président du Comité militaire, montrent que le futur de l'OTAN les inquiète. Le basculement des efforts américains vers la

région Asie-Pacifique et leur décision de ne plus fournir une part supérieure à 50% des capacités militaires correspondant au niveau d'ambition de l'Alliance, alors que les Européens semblent bien peu capables de surmonter leurs déficits posent de multiples questions.

Troisième constat : admettons que nos 28 partenaires européens soient d'accord pour se lancer sur la voie d'une défense européenne. La question immédiate suivante est celle de la direction et du leadership. Nous donnons l'impression, nous les Français, que le problème est simple. Or, il est irrésolu, encore aujourd'hui. D'un point de vue théorique, il suffit de créer une masse critique capable d'emporter l'adhésion des 28. D'un point de vue réaliste, il n'y a pas d'autre solution pour diriger une défense européenne que de créer une masse critique initiale franco-allemande (nous fêtons cette année les 50 ans du Traité de l'Élysée !). Il est vrai qu'Allemands et Français n'ont pas la même culture ni le même ADN dans ce domaine depuis 1945, mais le monde bouge et Berlin avec lui. Un directoire franco-allemand ne sera pas chose simple à mettre sur pied et demandera du temps, mais observons que lorsqu'un compromis franco-allemand est trouvé, il devient irrésistible...

Dernier constat : le terme de capacité est très ambigu. Tout le monde croit comprendre qu'il s'agit d'équipements. Les capacités sont certes des équipements mais ce sont aussi et parfois surtout des organisations, des états-majors permanents, des ressources humaines de plus en plus rares et qualifiées, des moyens de soutien et des centres de formation et de préparation opérationnelle. Je comprends parfaitement que les capacités soient souvent abordées sous l'angle des équipements car il nous faut disposer d'une industrie puissante pour la défense du pays et la France est au premier rang en Europe dans ce domaine. Mais cette ambiguïté est réductrice dès lors qu'il s'agit de réfléchir au partage ou à la mutualisation des capacités.

Partant de ces constats je vous propose quatre pistes de court terme en vue du Conseil de 2013.

La première, c'est que nous devons nous plier à un exercice consistant de synchronisation des planifications de défense ou d'équipement des principaux pays européens. Très concrètement, nous devrions nous lancer

dans ce travail entre la France et l'Allemagne, sur un horizon de cinq à dix ans, l'objectif étant de parvenir à spécifier simultanément et définitivement les besoins d'équipements militaires dans tous les domaines : terrestre, maritime, aérien, spatial, cyberspatial, etc. Nous devons commencer à deux, et préférablement à trois avec les Britanniques car nous représentons à trois 60 % des budgets européens. Ce sera laborieux et difficile, mais indispensable.

La deuxième piste vise les presque 300 centres de formation et de préparation opérationnelle des 28 pays européens. Est-il raisonnable de maintenir des centres formant à la même spécialité dans 28 nations sans tenter de les regrouper ? Il y a là un travail de fond à réaliser, là encore, si possible, à partir des deux ou trois nations majeures. L'objectif n'est pas que financier : c'est au sein de ces centres que se construit et se développe l'esprit de défense des militaires européens et on y sème pour 30, 40 ou 50 ans. En fait, on n'oublie jamais ce qu'on a appris dans un centre de formation ou de préparation opérationnelle avec ou sans nos partenaires Européens. Sans doute est-il difficile d'accepter que certaines spécialités opérationnelles ne soient plus enseignées dans tel ou tel pays, a-t-on vraiment le choix ?

Troisième piste : profitant de ma double casquette, je voudrais vous convaincre que nous devons capitaliser sur le niveau d'ambition militaire de l'OTAN à savoir deux opérations majeures et six opérations mineures. Une opération majeure équivaut à peu près à la Bosnie en 1996 avec 60 000 hommes déployés, et une opération mineure représente environ 5 000 à 10 000 hommes déployés. En refusant de fournir une part supérieure à 50 % des capacités de l'Alliance, les Américains nous invitent indirectement à synchroniser les objectifs capacitaires européens avec ceux de l'OTAN dans l'intérêt bien compris de l'Union européenne. C'est une opportunité qu'il nous faut saisir pour tirer nos partenaires vers le haut.

Quatrième piste : le processus de planification des capacités de l'OTAN a atteint aujourd'hui un niveau de maturité sur lequel il faut capitaliser au profit de la PSDC. Concrètement, les nations se voient fixer des objectifs sous forme de cibles capacitaires discutées, refusées ou

acceptées dans un format à 27 contre 1. Une fois cette étape passée, les nations se sentent beaucoup plus contraintes d'atteindre ces cibles que dans le processus européen. L'expérience des derniers mois montrent que les nations européennes, même les plus grandes, bougent davantage dans l'OTAN pour respecter leurs engagements capacitaires qu'au sein de l'UE.

Pour conclure, je voudrais rappeler que le budget des 27 Européens (hors Croatie) pesait 192 milliards d'euros en 2011, soit, globalement, le deuxième budget militaire au monde derrière les États-Unis. Malheureusement tout cet argent est très mal dépensé : on considère qu'il n'atteint pas 20% de son efficacité potentielle. Le gâchis est donc énorme. Avec la crise financière et la crise des dettes, ce budget est par ailleurs en baisse sensible de 7 à 8 % depuis cinq ans. Il aura diminué de 50 % à ce rythme d'ici la fin de la décennie. Pendant ce temps, le budget de la Chine aura doublé d'ici à 2015 (150 milliards d'euros) et aura dépassé celui des 27 à la fin de cette décennie (180 à 200 milliards d'euros en 2020). On observe le même phénomène du côté de la Russie, dont le budget était derrière celui de la France il y a cinq ans et qui l'a largement dépassé depuis deux ans. Ce budget aura doublé à l'horizon 2020. Réveillons-nous : il nous reste environ cinq ans pour réagir sérieusement au niveau européen.

Nicolas GROS-VERHEYDE

Merci, général. Le décor est campé. Général Stéphane Abrial, vous êtes directeur général délégué du groupe Safran. Vous avez été le premier officier européen à obtenir un commandement stratégique à l'Alliance atlantique, suite à la réintégration de la France dans l'OTAN, appelée la « Smart Defence ». Il a souvent été dit que c'était le cheval de Troie de l'industrie américaine. Ce n'est pas tout à fait votre point de vue. Pouvez-vous nous le détailler ?



Général Stéphane ABRIAL

Directeur général délégué, Groupe Safran

Directeur général délégué et secrétaire général du groupe Safran. Diplômé de l'École de l'air et de l'US Air War College, pilote de chasse ayant effectué plus de 4 000 heures de vol sur Mirage F1, F4F Phantom II, Mirage 2000 et Rafale, il a commandé la 5^{ème} escadre de chasse en opérations pendant la première guerre du Golfe. Il a servi à l'état-major particulier du Président de la République, a été chef du cabinet militaire du Premier ministre, a commandé la défense aérienne et les opérations aériennes, puis a été nommé en 2006 général d'armée aérienne et chef d'état-major de l'armée de l'air. En 2009, il devint Commandant suprême allié pour la Transformation à Norfolk (États-Unis), étant ainsi le premier non-américain Commandeur stratégique de l'OTAN. Il a rejoint le groupe Safran le 1^{er} janvier 2013.

Ma réponse est clairement non. Je voudrais partager avec vous mon expérience de trois ans dans l'OTAN. L'initiative Smart Defence n'est pas née à Washington, mais à Bruxelles, dans l'entourage immédiat du secrétaire général, avec l'aide de l'ACT. Présenté à Munich en 2011, ce concept a été défini par des Européens, pour servir des nations européennes, face à une situation difficile. Les Américains n'en ont pas besoin. Au départ, ils y étaient d'ailleurs opposés, car ils y voyaient une énième excuse des Européens pour ne pas investir suffisamment dans les capacités ; puis ils se sont dit qu'après tout le jeu en valait la chandelle, et dans un troisième temps, ils se sont dit que cela pourrait être très utile à leur industrie. Le risque existe pour l'Europe, je ne le masque pas.

Le concept de la Smart Defence ne consiste pas à faire plus avec moins, mais à faire mieux avec au moins autant. Comment ? En faisant plus de choses ensemble. Les objectifs de la Smart Defence s'étalent sur tout le spectre capacitaire : équipements bien sûr, mais aussi, organisation, doctrine, personnel, entraînement, leadership, installations, interopérabilité, etc. L'objectif était double : mieux utiliser l'existant, et partager, mettre en commun et développer de nouvelles capacités. Certes, la coopération militaire n'a pas toujours eu bonne presse. Pourtant, nous avons de beaux exemples de réussite. Le Transall franco-allemand en est un exemple remarquable ; de même, les Européens n'ont pas à rougir du programme multinational A400M, qui a fait beaucoup mieux en termes calendaires que le C17, réalisé par un seul pays.

La Smart Defence a su tirer les leçons des coopérations du passé. Nous avons ainsi instauré, au sein de l'Otan, la notion d'intérêt individuel. C'était un tabou il y a quinze ans, il ne fallait parler que d'intérêt collectif. Nous sommes allés au-devant des nations pour demander à chacune quels étaient ses intérêts stratégiques, militaires, économiques ou sociaux sous-tendants ses motivations pour un développement capacitaire. Nous avons cherché, en permanence, à trouver la bonne concordance entre ces intérêts individuels et l'intérêt collectif, qui était

de compenser les lacunes mises au jour par le processus de planification de l'Otan. Nous avons aussi prôné un nombre réduit de nations par projet – les grands nombres imposent des compromis qui se traduisent toujours en termes de délais et de coûts.

Nous avons développé le concept de proximité stratégique, par lequel des nations (entre deux et cinq idéalement) ont plus envie de travailler ensemble que d'autres, sur un sujet donné. Cela peut venir d'une vision stratégique commune, d'un simple voisinage, d'un aspect linguistique ou culturel, de liens économiques, ou d'un historique de coopération réussie par le passé. L'objectif était de créer, pour chaque projet, un groupe de nations volontaires ayant un niveau de confiance mutuelle supérieur à la moyenne. Pour que des initiatives de ce type puissent fonctionner, il faut aussi du cas par cas. Il n'est pas question d'appliquer un modèle universel à tous les types de coopération. Il faut faire attention à deux aspects qui touchent de près à la notion de souveraineté : une harmonisation indispensable des besoins et, si possible, une meilleure synchronisation des besoins entre les différents pays. Je pense à un récent programme d'hélicoptères, avec un nombre incalculable de versions. Ce n'est pas ainsi que se réalisent des économies ni des gains de temps.

Il faut aussi que chaque nation organise un vrai débat sur l'équilibre entre solidarité et souveraineté : que suis-je prêt à abandonner, à partager, à faire avec quelqu'un d'autre ? Auquel cas, il faut une garantie que cette capacité sera utilisable, quelles que soient les circonstances. La Libye nous a fourni un bon contre-exemple. Il s'agit là d'un débat que chaque pays doit conduire individuellement – ni l'Union européenne ni l'OTAN ne peut le mener.

Enfin, il ne faut pas se laisser enfermer dans les cadres institutionnels. Par exemple, la Nordefco (Nordic Defence Cooperation) comprend la Norvège et l'Islande (deux pays de l'OTAN), le Danemark (qui est dans l'OTAN et l'UE), la Suède et la Finlande (qui sont dans l'UE, mais pas dans l'OTAN), et cela fonctionne très bien. La coopération belge-néerlandaise dans les marines est aussi assez remarquable. La capacité de transport stratégique C17, logée au sein de l'OTAN en Hongrie,

appartient aux douze nations propriétaires de ces avions, dont deux (Suède, Finlande) n'appartiennent pas à l'OTAN. D'ailleurs, la première mission opérationnelle de cette unité a été déclenchée par la Suède au profit d'Haïti. C'est pour sortir des cadres institutionnels que j'ai travaillé étroitement avec l'AED et notre amie Claude-France Arnould.

Quand les nations soumettent des idées aux institutions, que ce soit l'UE ou l'OTAN, elles les soumettent naturellement des deux côtés de Bruxelles, puis elles se tournent vers nous en disant : « Attention, il ne faut pas dupliquer ». Nous n'avons bien sûr pas le droit de dépenser deux fois, mais c'est un travail permanent, car les projets vivent et ils appartiennent aux nations. Nous avons même cherché à aller au-delà et à avoir des projets qui soient complémentaires entre les deux institutions, par exemple dans le domaine médical. Nous pouvons ainsi utiliser notre pleine participation aux structures de l'OTAN en faisant avancer, dans la Smart Defence, des projets qui réuniraient des nations ayant la double casquette OTAN et UE. Nous pourrions ainsi créer des capacités qui seront utilisables sans restriction, lorsqu'une opération de l'Union européenne sera déclenchée. Je crois qu'il faut capitaliser sur l'OTAN, qui est une machinerie très efficace dans le domaine capacitaire. Elle peut être un facilitateur de projets. Le produit final n'appartient pas à l'OTAN, mais aux nations contributrices, et à elles seules. Dans ce domaine, il n'existe pas de risque de blocage par une nation.

L'idée que je voulais partager avec vous, aujourd'hui, c'est qu'une volonté forte sur la Smart Defence peut, si elle est bien gérée, contribuer à la montée en puissance de l'Europe de la défense. Certes, il ne faut pas être naïfs. Le risque existe d'ouvrir un boulevard pour l'industrie américaine mais, je le répète, la Smart Defence n'était pas conçue pour cela. Le problème, c'est que tous nos partenaires européens devraient partager notre vision de ce risque. Or, pour avoir parcouru les capitales pendant trois ans, je constate que nous en sommes loin. L'industrie américaine a vu l'opportunité. Nous créons un nouveau désir capacitaire par cette possibilité offerte grâce à nos coopérations, et l'industrie américaine sera très agressive. Les autorités américaines sont plus partagées : elles expriment le souhait affirmé d'une Europe forte, et elles comprennent qu'une capacité industrielle européenne en fait partie.

À l'appui de cette thèse, je prends l'exemple des ravitailleurs. Après la campagne de Libye, j'ai subi de fortes pressions pour que je m'en occupe au sein de l'OTAN. J'ai répondu non. J'ai dit qu'il s'agissait d'une lacune européenne et non de l'OTAN. C'est donc l'UE qui s'occupe de cette capacité. Bien évidemment, si l'Union n'aboutit pas, l'OTAN est aux aguets et les industriels américains également.

Je suis assez optimiste. Le premier effet positif de la Smart Defence a pu être constaté dès le sommet de l'OTAN, à Chicago, en mai 2012. C'était la première fois, dans l'histoire de l'Otan, qu'au cours d'un sommet les chefs d'État et de gouvernement traitaient de capacités, et ils en ont parlé pendant trois heures. Je crois donc qu'il existe un vrai élan politique dans l'Alliance. Ce n'est pas un soufflé qui serait retombé, une fois les portes du sommet refermées. La Smart Defence est un outil qui permet de faire avancer les thèses européennes et les capacités européennes. Je ne suis pas un admirateur béat de l'OTAN, mais je suis convaincu qu'avec la Smart Defence la France dispose d'un levier qui peut lui permettre de faire avancer sa double vision du renforcement du rôle des Européens dans l'Alliance et du renforcement de l'Europe de la défense. À nous de l'utiliser.

Nicolas GROS-VERHEYDE

Je vous remercie, général. Claude-France Arnould, vous êtes directrice de l'Agence européenne de défense. Je voudrais dire un mot de votre budget qui s'élève à 30 millions d'euros, ce qui est assez limité. Ne faut-il pas faire attention à la hauteur de vos ambitions ? Vous avez pourtant des projets tels que les ravitailleurs en vol, pourriez-vous nous donner plus de détails sur les sujets que vous voulez porter au niveau européen ?



Claude-France ARNOULD

Directrice exécutive, Agence européenne de défense (AED)

Directrice exécutive de l'Agence européenne de défense (AED). Diplômée de l'École normale supérieure et de l'École nationale d'administration, elle est ministre plénipotentiaire depuis 2001. Auparavant elle était en charge de la direction gestion des crises et planification au secrétariat général du Conseil de l'Union européenne après y avoir été directrice pour les questions de défense. Claude-France ARNOULD a été directrice des affaires internationales et stratégiques au secrétariat général de la Défense nationale entre 1998 et 2001, premier conseiller à l'ambassade de France en Allemagne et sous-directeur au ministère des Affaires étrangères pour les affaires communautaires.

Je vous remercie Nicolas d'avoir commencé par la question irritante du budget de l'AED. Ces 30 millions d'euros contraignent notre fonctionnement.

Cependant, cela ne doit pas servir d'alibi. Le plus important, c'est que les États-membres utilisent pleinement le potentiel de l'AED et financent, à la carte, des études et des programmes ad hoc. Ce fut le cas pour le démonstrateur anticollision, MIDCAS, démonstrateur de 50 millions d'euros, financé par des contributions additionnelle des États membres. Cette année, le ministre de la Défense s'est battu pour notre budget et je lui en suis reconnaissante. Grâce à son action et au soutien de ses homologues, nous avons obtenu une flexibilité additionnelle : le recrutement de personnel additionnel rattaché à la gestion d'un projet ou programme.

Nous allons appliquer cette disposition à l'implication des militaires dans le ciel unique et le programme SESAR : nous avons proposé que les activités de l'AED, afin de soutenir les intérêts des militaires dans le cadre du ciel unique et, en particulier, les aspects technologiques du SESAR, fassent l'objet d'un projet ad hoc, projet de catégorie A, auquel les États-membres pourraient contribuer en termes financiers ou d'apport d'experts nationaux détachés. Qui plus est, pour SESAR, nous examinons les conditions permettant aux États membres de bénéficier de financements communautaires.

De la même façon, nous pouvons maintenant procéder ainsi pour toute autre activité envisagée dans le cadre de l'AED. En effet, sur les programmes ad hoc, il n'y a pas de blocage, car les décisions ne se prennent pas à l'unanimité.

Un projet emblématique mené par l'AED est le ravitaillement en vol, en toute transparence avec l'OTAN et le soutien des Américains. Nous travaillons à la mise en place d'une flotte multinationale de ravitailleurs multi-rôles, ainsi qu'à d'autres solutions permettant d'accroître la capacité en Europe à court et moyen terme (certification des capacités

existantes et le travail sur l'A400M, en cours de livraison). L'autre projet qui me paraît emblématique pour le Conseil européen relève du développement des drones, qui permet de recourir à l'ensemble des instruments de l'Union européenne : la réglementation, les technologies nécessaires à l'insertion des drones dans l'espace aérien, la certification. L'AED s'occupe des aspects militaires : définition du besoin pour la prochaine génération de drones, volet militaire de la certification des drones (en étroite coopération avec l'EASA) et technologies (avec le lancement d'une série de projets d'ici la fin de l'année, pour une valeur pouvant atteindre 100 millions d'euros). De la même façon, nous proposons de coopérer sur les satellites de communication. Alors que la coopération dans le domaine civil a été spectaculaire pour le spatial, elle est plus difficile dans le domaine militaire. Les satellites sécurisés de communication nous apparaissent comme une priorité et une perspective plus réaliste de coopération.

Quant à la cybersécurité, la contribution de l'AED s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale de l'Union européenne, et porte sur des projets concrets (formation, protection des infrastructures de l'Union européenne, R&T). Nous coopérons de manière étroite avec l'OTAN.

La recherche et le développement constituent un élément crucial de ce que doit traiter le Conseil européen. La Commission va présenter une communication à la fin du mois de juillet et exposer ce qu'elle peut apporter en soutien à l'industrie, au marché et à la recherche en matière de défense.

Tous les programmes que j'ai évoqués sont des projets « structurants » en termes de capacité, d'industrie et d'interopérabilité. Je crois qu'il faut aussi les traiter de manière « structurée ». De nombreuses coopérations sont traitées de manière bilatérale ou régionale. Cependant, nous gagnerions en cohérence s'il existait une plateforme d'échange entre ces différents îlots de coopération. En effet, il faut nous assurer que nous ne sommes pas en train de créer à nouveau des lacunes et des duplications au niveau européen.

Dernier point : nous devons proposer au Conseil européen à la fin de l'année une feuille de route et des engagements concrets sur des

programmes précis. Comme l'a affirmé Gilles Rouby, nous n'avons pas beaucoup de temps devant nous. Nous devons préparer les programmes futurs afin d'équiper nos forces et de préserver notre potentiel industriel et technologique.

Nicolas GROS-VERHEYDE

Merci Claude-France Arnould. Guy-Michel Chauveau, vous êtes député socialiste de la Sarthe et membre de la Commission des affaires étrangères, comment ressentez-vous la coopération et comment, à votre avis, l'Europe peut-elle devenir le cadre d'une plus grande concertation ?



Guy-Michel CHAUVEAU

Député de la Sarthe

Membre de la Commission des affaires étrangères

La coopération industrielle européenne en matière d'armement représente un instrument utile et souhaitable pour promouvoir et stimuler l'Europe de la défense. Elle peut même en constituer un moteur.

Notre réflexion doit aujourd'hui s'efforcer de faire le point sur les avancées récentes et actuelles de la coopération industrielle militaire dans le cadre européen. Ceci, à un moment particulier pour l'Europe de la défense : à mi-chemin entre la volonté affichée par la France de développer cette coopération avec les Britanniques dans le cadre du Traité de Lancaster House mais également avec d'autres partenaires européens comme l'a souligné la réunion Weimar + de novembre 2012 et le sommet européen de décembre prochain. Nous devons également aborder la question de la volonté politique d'une Europe de la défense, à travers ses projets et ses institutions politico-militaires.

Tout doit nous inciter aujourd'hui à coopérer sur les matériels futurs : nous devons utiliser au mieux nos crédits budgétaires, accroître le plus possible l'interopérabilité de nos armées afin de procéder à des mutualisations capacitaires et accélérer le processus de consolidation de l'industrie de défense, deux choses qui ne peuvent se réaliser si nous ne faisons pas appel à la coopération. Nous devons donc coopérer dans l'armement car à l'inverse si nous nous faisons concurrence dans les programmes futurs nous allons affaiblir notre industrie sans pour autant renforcer nos capacités militaires.

La France apparaît particulièrement soucieuse, et depuis de nombreuses années et en particulier depuis la création d'EADS en 1999, de promouvoir un schéma industriel européen bilatéral et multilatéral.

Malgré les contraintes budgétaires, notre pays entend demeurer un partenaire de premier plan des industries de défense, pour les programmes en cours et à venir. Le développement de projets avec des partenariats européens apparaît incontestablement déterminant pour faire progresser l'Europe de la défense et permettre la recherche d'une

Député apparenté socialiste de la Sarthe, il est membre de la Commission des affaires étrangères, vice-président des Groupes d'amitié Mali et Georgie de l'Assemblée nationale, et actuel membre de la délégation française de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Guy-Michel CHAUVEAU a été député de la Sarthe de 1981 à 1993 puis de 1997 à 2002, siégeant comme membre à la Commission de la défense nationale et des forces armées. Il a été auditeur de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN, 1986) et de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI, 1989). Depuis 1988, il est le président du groupe-pays Mali à Cités unies France. Maire de La Flèche depuis 1989, il a été conseiller régional des Pays-de-la-Loire de 1981 à 1989 et conseiller général de la Sarthe de 2008 à 2012.

mutualisation de nos capacités. Et certains résultats sont tangibles. Le contenu de la déclaration de Paris (novembre 2012) du Club des cinq sur la politique industrielle et ses objectifs de synergie et d'intégration est venu fournir une nouvelle preuve de volonté politique sur la question.

Ainsi, déjà dans le cadre du Traité de Lancaster House (novembre 2010), la relation franco-britannique a pu connaître des avancées significatives en matière de coopération. En 2012, on peut retenir la signature de deux contrats pour préparer le programme conjoint de drone de combat FCAS DP (Future Combat Air System Demonstration Programme), le premier à Dassault et BAE pour la phase préparatoire au démonstrateur, le second à Rolls-Royce et SNECMA pour la motorisation. Et la notification d'un contrat à Thales UK pour l'expérimentation du drone tactique Watchkeeper par l'armée de terre française avec le soutien du Royaume-Uni. Par ailleurs, le lancement par l'OCCAR d'un dialogue compétitif avec l'industrie pour l'étude et la réalisation d'un prototype du futur système de drones navals de guerre des mines ou encore l'évaluation détaillée de plusieurs schémas de coopération en matière de communications militaires par satellite représentent des projets mobilisateurs.

De plus, la France, et en particulier la DGA, continue à préparer avec ses homologues britanniques d'autres coopérations futures : notamment le lancement d'une revue conjointe des planifications nationales autour de 18 schémas directeurs visant à identifier les possibilités de coopérations potentielles ou encore le développement de l'interopérabilité de la Combat Joint Expeditionary Force, spécialement en matière de systèmes d'information et de commandement

La coopération avec l'Italie semble également se renforcer avec l'approbation d'une feuille de route lors du sommet de Lyon en décembre dernier. Les perspectives principales apparaissent : les développements du missile Aster, la radio logicielle et le domaine spatial. Et il existe incontestablement un potentiel encore plus large de coopération industrielle entre les deux nations.

Mais c'est naturellement avec l'Allemagne que les progrès récents ont été les plus substantiels. La signature de la déclaration d'intention le 14

juin 2012 consacre une volonté politique partagée et forte. Elle relance et officialise entre nos deux pays des possibilités de coopération dans huit domaines industriels : l'observation spatiale (optique et radar), les drones MALE (moyenne altitude, longue endurance), la défense antimissile, les hélicoptères, les systèmes terrestres, le soutien et l'autoprotection de l'A400M, les torpilles, la certification des aéronefs militaires.

Certaines avancées encore plus récentes en matière de coopération sont particulièrement encourageantes. La commande par l'Allemagne le 31 mai dernier de missiles Météor (missiles air-air d'une portée d'une centaine de kilomètres, sans équivalent dans le monde) à MBDA , co – entreprise du britannique BAE Systems, de l'européen EADS et de l'italien Finmeccanica, témoigne d'une avancée fructueuse . L'Allemagne devient ainsi le sixième pays européen à avoir demandé le développement de cette arme après la France, l'Italie, l'Espagne, la Suède et la Grande-Bretagne.

D'autres perspectives prometteuses peuvent ou pourront aboutir avec notre attention et notre soutien. C'est le cas notamment dans le domaine spatial ou dans celui relatif au ravitaillement en vol où les Européens disposent d'une occasion majeure d'avancer ensemble avec l'avion multi-rôles MRTT.

Surtout, à moyen terme la coopération industrielle européenne pourrait s'affirmer avec davantage de force sur le marché des drones, dont la croissance devrait être particulièrement forte au cours des dix prochaines années. Il pourrait s'agir de préparer une génération européenne de drones d'observation, ou encore de développer des drones susceptibles de s'intégrer à une flotte de combat. Le Neuron par exemple, issu d'un partenariat européen emmené par Dassault en représente déjà un précurseur. Le lancement d'un véritable programme de drones de surveillance destiné à concurrencer Israël et les États Unis d'ici 2020 pourrait aussi s'avérer un projet de coopération industrielle utile et mobilisateur.

D'ores et déjà les trois constructeurs EADS, Dassault et Finmeccanica semblent afficher leur entente sur ce projet et sont prêts à travailler

ensemble sur un drone MALE et ainsi à oublier certains désaccords antérieurs (et malheureusement préjudiciables) sur ce sujet. C'est un dossier qui requiert des choix politiques et collectifs, en concertation étroite avec nos partenaires européens.

De façon plus générale, la France porte une attention toute particulière aux projets de recherche et développement technologiques de l'AED. Elle soutient ainsi activement les actions de l'AED sur les programmes de l'Union européenne qui ont un impact sur la défense comme SESAR (Single European Sky ATM Research). Elle contribue aussi aux réflexions en cours de la Commission européenne sur l'industrie et le marché de défense et participe en particulier à la mise en place du programme de recherche Horizon 2020. Son volet sécurité doit permettre notamment la prise en compte des technologies duales d'intérêt pour la défense dans les futurs appels à projets.

Enfin, il s'avère naturellement indispensable de poursuivre les initiatives de mutualisation et de partage capacitaire (pooling and sharing) en confiant à l'AED le soin d'identifier des programmes qui pourraient être développés en commun, tester leur faisabilité et organiser leur montage. Et les coopérations de programmes d'armement dans le cadre de l'OCCAR, avec un ou plusieurs États, doivent être envisagées non pas seulement comme des alternatives ou des substituts mais comme d'authentiques leviers supplémentaires pour susciter une dynamique capacitaire européenne.

Mais l'Europe de la Défense devra aussi, en amont, être portée par des projets et des objectifs politiques, même dans un contexte budgétaire contraint. Des initiatives récentes et encourageantes traduisent cette volonté partagée au plus haut niveau. La déclaration de Paris du Club des cinq (15 novembre 2012, France, Allemagne, Italie, Espagne, Pologne), les ambitions du Conseil européen de décembre prochain ou encore en France les préconisations du Livre blanc en témoignent.

Ainsi, il apparaît désormais souhaitable que l'UE soit apte et résolue à prendre ses responsabilités dans des régions où ses intérêts de sécurité et ses valeurs sont en jeu, en se donnant les moyens de ses ambitions en matière de sécurité et de défense. L'Europe doit alors pouvoir agir préventivement, avec rapidité et efficacité sur tout le spectre des mesures de gestion des crises, même si cela demeure en coopération avec les organisations internationales et régionales.

Les foyers de crise émergents à privilégier sont multiples : principalement la question du Sahel, le processus de paix au Proche-Orient, la réussite des transitions politiques dans certains pays arabes, le règlement des conflits du Caucase et la consolidation de la paix dans les Balkans, notamment au Kosovo. Et naturellement la lutte contre toutes les formes de terrorisme.

Sur la question malienne, permettez-moi de souligner le déroulement encourageant de la mission EUTM Mali lancée en avril dernier et dont l'objectif est de professionnaliser 3 000 soldats maliens en 15 mois afin qu'ils soient capables de résister à de nouvelles attaques de groupes jihadistes. Le premier bataillon de 700 soldats est désormais formé et opérationnel et se trouve en passe d'être déployé au Nord Mali, dans la région de Gao. C'est un succès pour les experts militaires européens et le Comité militaire de l'UE et une avancée modeste mais appréciable pour la visibilité de l'Europe de la défense.

Sur les plans politiques et institutionnels il faudrait désormais que le cadre européen devienne le cadre de référence lorsqu'il s'agit de mobiliser toute la gamme des instruments civils et militaires requis pour mettre en œuvre une approche globale des crises. Pour cela, une réorganisation et des réformes semblent nécessaires.

À cet égard, la volonté partagée de mettre en place, non plus seulement un centre de conduite des opérations militaires, mais une véritable structure civilo-militaire de conduite des opérations apparaît comme une idée très intéressante. Elle apporterait à l'Union européenne une structure originale, autonome, incarnant son « logiciel de pensée » et permettrait de ne pas se voir reprocher l'idée d'un doublon avec d'autres structures existantes (nationales ou l'OTAN).

La France préconise en particulier un renforcement dans la gestion des crises du rôle du Service européen d'action extérieure et une meilleure synergie entre le SEAE et la Commission, entre qui existent indéniablement des différences de cultures et d'approche. Il apparaît également nécessaire d'utiliser au mieux les institutions et les cadres de concertation juridiques existants afin d'exploiter toutes les possibilités offertes par les traités. Notamment en matière de coopérations renforcées et de coopération structurée permanente (CSP). En effet l'UE dispose depuis le Traité de Lisbonne de ces deux outils juridiques permettant de rationaliser et d'harmoniser le paysage fragmenté de la coopération militaire européenne. Elles n'ont pourtant pas été mobilisées pour l'instant alors qu'elles offrent un cadre européen à la systématisation des efforts d'États membres volontaires (même si le refus britannique de s'y engager complique leurs mises en œuvre).

Certains outils opérationnels méritent d'être consolidés. Parmi eux notamment le commandement européen de transport aérien (EATC) doit être adapté et encore étendu à d'autres États membres. Il pourrait constituer un véritable pas en avant vers des capacités rapides et partagées de transport aérien et de ravitaillement en vol. De même une meilleure utilisation des groupements tactiques « Battlegroups », avec en particulier l'idée de les maintenir en réserve par exemple pour les Balkans pourrait être une perspective à travailler. De même nous souhaitons une utilisation optimisée de certains atouts européens préexistants comme l'AED et le centre satellitaire de Torrejon.

La France souhaite enfin renforcer la réactivité et les capacités d'intervention des forces. Formation commune, entraînement, disponibilité et meilleure coordination des forces entre États européens sont des domaines où les progrès paraissent urgents et accessibles. Le renseignement et la surveillance pourraient également en faire partie.

Nicolas GROS-VERHEYDE

Êtes-vous optimiste sur la notion d'Europe de la défense ?

Guy-Michel CHAUVEAU

Avoir un système avec un noyau dur et une géométrie variable peut certes apparaître compliqué. Cependant, c'est ce que nous connaissons en termes d'aménagement du territoire. Il est nécessaire de créer une architecture dans laquelle chacun puisse retrouver ses priorités. Je crois que cela est possible.

L'élaboration d'un Livre blanc européen pourrait constituer un levier utile. Il définirait intérêts, moyens et objectifs de l'Union, et notamment l'identification des menaces, l'évaluation des moyens financiers et les outils techniques et logistiques à disposition. Naturellement dans le respect le plus strict des fondements juridiques régissant les opérations extérieures des États.

L'OHQ (Office Head Quarter) pourrait alors incarner un chef de file opérationnel, un véritable patron des opérations militaires.

Enfin et surtout, n'oublions pas l'essentiel, la volonté politique. Nous devons savoir conforter les acquis et nous appuyer sur les évolutions des opinions publiques et la volonté des industriels de réussir. Le cas récent du Mali nous fournit un bel exemple de succès dont nous devons savoir ensemble tirer les enseignements pour préparer et réussir le Conseil européen de décembre prochain.

Nicolas GROS-VERHEYDE

Je vous remercie Guy-Michel Chauveau. Joaquim Pueyo, ce noyau dur se trouve au cœur de la résolution européenne sur la relance de l'Europe de la défense. Vous qui êtes le rapporteur de cette proposition, député socialiste de l'Orne, pensez-vous que ce projet, qui était prévu dans le Traité de Lisbonne, puisse être restauré ?



Joaquim PUEYO

Député de l'Orne

Membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées et de la Commission des affaires européennes

Député socialiste de l'Orne, il est membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées et de la Commission des affaires européennes et préside le Groupe d'amitié France-Émirats Arabes Unis à l'Assemblée nationale. Il a travaillé dans les services de l'administration pénitentiaire et a dirigé les plus grands établissements pénitentiaires de France, dont ceux de Fleury-Mérogis et Fresnes, entre autres. En 2012, Joaquim PUEYO termine sa carrière comme inspecteur territorial des services pénitentiaires au ministère de la Justice. Très engagé localement, il a été maire de Livaie (4 mandats), conseiller général de l'Orne de 1988 à 2012, et est maire d'Alençon depuis 2008, ville dont il préside la communauté urbaine.

Je précise d'abord que je suis corapporteur avec Yves Fromion de cette proposition de résolution européenne et je crois que nous avons voulu ressusciter cette coopération structurelle permanente (CSP). Mon analyse s'inscrit dans une démarche pragmatique. Il est évident que l'Europe de la défense ne va pas se construire à 28. Le Traité de Lisbonne est construit de manière à rendre possible l'approfondissement de la construction européenne entre les États membres qui le souhaitent. C'est pourquoi il faut privilégier à mon sens, dans le domaine très sensible de la politique de sécurité de défense commune, les solutions non contraignantes et envisager la coopération, même sous l'angle de la souplesse.

Le rapport sur l'Europe de la défense que j'ai réalisé avec Yves Fromion vise à démontrer que cet instrument offert par le Traité de Lisbonne ne présente aucun caractère contraignant. Il est au contraire très souple à l'image de certaines possibilités de coopérations offertes par nos structures intercommunales, si l'on voulait faire une comparaison, utilisable par les seuls volontaires et facile à mettre en œuvre parce qu'une décision à l'unanimité n'est pas nécessaire. Il permet aux États d'agir ensemble et de se soumettre eux-mêmes à un certain nombre de contraintes opérationnelles, budgétaires, capacitaires et industrielles. La procédure est par conséquent simplifiée par rapport aux autres coopérations renforcées puisqu'elle ne dépend pas d'un quota défini de participants.

Cette coopération structurelle permanente ne ferait concurrence ni à l'appartenance des États membres à l'OTAN, ni au libre exercice de la souveraineté et des politiques nationales. Elle est également tout à fait compatible avec les coopérations multilatérales, notamment avec l'Angleterre et Lancaster House. Elle peut en fait être perçue comme un stimulant de la base industrielle et technologique de la défense européenne. En réalité, et c'est ce que nous avons voulu montrer dans

notre rapport, il s'agit d'une pépinière à l'intérieur de laquelle de véritables alliances pourraient naître.

J'aimerais terminer mon intervention en rappelant les axes de cette résolution européenne qui a été adoptée à l'unanimité par la Commission des affaires européennes et par la Commission de la défense nationale. Cette résolution répond à la nécessité d'optimiser le Traité de Lisbonne et d'améliorer les dispositifs existants. Pour augmenter l'efficacité, la visibilité et l'impact de la politique de sécurité de défense commune, il s'agira d'abord de mettre en œuvre plus complètement les dispositions inscrites dans ce traité. En effet, c'est la première fois qu'un traité européen développe véritablement le thème de la défense. Il serait par conséquent dommage de ne pas exploiter ces mesures acceptées par les 27 États membres.

La coopération structurelle permanente devra s'ancrer dans une démarche inclusive et ouverte. Les États-membres pourraient ainsi rejoindre la CSP au fur et à mesure de l'intérêt qu'ils portent et de leurs possibilités d'y adhérer. Il conviendra par ailleurs de mettre en cohérence tous les dispositifs existants et pour certains mal utilisés, comme les groupements tactiques, l'Eurocorps, pouvant encadrer jusqu'à 60 000 hommes, ou la brigade franco-allemande. Pourtant des initiatives réussies existent, mais elles doivent être placées dans une cohérence globale. Enfin, il faudra envisager la possibilité d'un financement au titre d'activités préparatoires permettant, après consultation du Parlement européen, de déroger aux principes généraux d'interdiction de financement par l'Union européenne des dépenses de défense.

En ce qui concerne le second objectif fixé par le Conseil, la résolution préconise la recherche de procédures favorisant le développement de capacités nationales sous la bannière de l'Union européenne grâce à un soutien communautaire. L'AED s'avère un bel outil à faire prospérer, dont les missions devraient être accrues. Enfin, le financement d'équipements à caractère dual – civilo-militaire – devrait être encouragé.

Pour soutenir l'industrie européenne de défense, la résolution invite en premier lieu à un renforcement de la base industrielle de technologies de défense par l'accélération de la consolidation des entreprises de ce secteur selon une démarche concertée, permettant prioritairement de préserver les capacités indispensables à l'indépendance de l'Union européenne. Il existe en effet en Europe une surcapacité dans de nombreux domaines. Nous devons donc résoudre cette question tout en accompagnant les bassins industriels qui pourraient être fragilisés par la concentration des activités.

Nous plaidons également pour que l'enveloppe dédiée à la recherche duale en matière de défense et de sécurité soit portée à 1 milliard d'euros. Nous souhaitons aussi qu'une part des crédits affectés par les États à la sécurité de l'Europe ne soit pas prise en compte dans le calcul des déficits budgétaires des États, plafonnés à 3 %. Si cette proposition s'avère irréaliste, nous désirons qu'au moins soit créé un mécanisme de dédommagement tenant compte de l'effort particulier de certains pays pour le financement d'un bien public européen.

L'année 2013 se révèle un moment de défi pour l'Europe de la défense. Il s'agit de ne pas laisser passer les opportunités qui s'offrent à nous, notamment le sommet qui aura lieu en décembre. Car, au-delà des considérations internes et de compétitivité technologique et industrielle, la politique de sécurité de défense commune demeure un élément essentiel dans la défense de la vision de l'Europe et de son rôle sur la scène internationale, à l'avenir. Je suis convaincu que plus nous avancerons dans la voie de l'Europe de la défense et plus les opinions publiques seront favorables à notre cause. Je vous remercie.

Nicolas GROS-VERHEYDE

Merci à vous, Joaquim Pueyo. Je voudrais saluer l'arrivée du ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, ainsi que du commissaire européen chargé du Marché intérieur et des Services, Michel Barnier, qui interviendra dans quelques minutes. Je salue également l'arrivée discrète d'Arnaud Danjean, président de la sous-commission de la défense au Parlement européen.

Je laisse la parole à la salle pour deux ou trois questions. Avant cela, je résumerai les propos de ce matin. Il existe en effet le besoin d'un noyau dur, mais nous ne savons pas encore qui va le composer. Aucun des États membres ne veut être exclu. Cependant, pour que cela avance, un effectif réduit est nécessaire. Le couple franco-britannique est le seul qui pourrait aller de l'avant sur des opérations concrètes. Malheureusement, des aspects bloquent sur le plan communautaire. L'Allemagne pourrait se montrer encore un allié dans ce domaine.

Par ailleurs, paradoxalement, les dépenses de défense diminuent mais constituent un budget important lorsqu'on les globalise, ce qui devrait permettre de construire des projets déjà existants mais qui attendent d'être financés.

SÉANCE DE DÉBATS

Gaudérique TRAUB, responsable du comité Europe de la défense, ANAJ-IHEDN

Ma question s'adresse à Claude-France Arnould. Concrètement, comment l'AED contribue-t-elle à renforcer les capacités industrielles de défense ?

Ronan ABOUKRAT, étudiant, IRIS

Ma question s'adresse au général Rouby. Pour que l'Europe puisse utiliser ses capacités militaires mutualisées, ne faut-il pas s'attaquer en parallèle aux questions de mutualisation des moyens financiers, lorsque nous savons que 90 % du financement des interventions à l'extérieur reste à la seule charge des pays qui interviennent ?

Général Gilles ROUBY

Pour attaquer la mutualisation des moyens financiers, il faudrait aller vers une Europe plus « fédérale », vers une « Défense européenne » et sortir de « l'Europe de la défense » comme le soulignait le sénateur Jacques Gautier. Nous n'en sommes pas là et c'est bien pour cela que nous parlons de la constitution d'un noyau dur. C'est pourquoi nous espérons tous que le Conseil européen de fin d'année devienne le point de départ de cette future « Défense européenne » que nous appelons tous de nos vœux.

Nicolas GROS-VERHEYDE

Claude-France Arnould, je vous laisse répondre à la seconde question. Existe-t-il un projet sur lequel l'Agence aurait l'aspect le plus pertinent à apporter, si je peux reformuler la question de façon plus générale ?

Claude-France ARNOULD

Merci Nicolas de votre reformulation. Cependant, la question était de déterminer ce que nous apportons aux industriels. Certaines de nos actions sont structurelles vis-à-vis de ces derniers : les synergies que nous cherchons à faciliter avec les financements communautaires notamment en matière de recherche et développement ou du maintien encore des

technologies clés à préserver. Nous avons un plan PME qui a été agréé par les directeurs d'armement à l'Agence et qui peut bénéficier des soutiens additionnels qui viennent des instruments communautaires. Par ailleurs, nous avons proposé d'intensifier notre interaction avec les industriels à travers un site recensant les opportunités de marché ainsi qu'une plus grande transparence sur les réglementations en cours. Enfin, l'AED joue un rôle essentiel dans l'harmonisation des besoins militaires – et la cohérence de la conduite des projets tout au long de leur cycle de vie. C'est une demande essentielle de l'industrie afin d'éviter la multiplication de variantes.

Nicolas GROS-VERHEYDE

Michel Barnier est commissaire européen au Marché intérieur et Services, l'un des meilleurs spécialistes du secteur de la défense, chargé de la surveillance du marché au niveau des marchés publics de défense et du contrôle des exportations à l'armement. Il a également présidé, au sein de la Convention, le groupe de travail sur l'Europe de la défense qui a conduit à la Constitution européenne et au Traité de Lisbonne. Ce sont donc des sujets qu'il maîtrise et sur lesquels il travaille. Fin juillet, sa communication sur l'Europe de la défense ouvrira le cycle préparatoire officiel au Conseil européen.

ALLOCUTION



Michel BARNIER

Commissaire européen aux Marchés et Services

Je salue le ministre, Jean Yves Le Drian, ainsi que tous les participants et parlementaires qui m'ont invité à cette rencontre – Elisabeth Guigou, le président Jacques Gautier et Gwendal Rouillard – ainsi que Claude-France Arnould et Pierre Vimont.

Commissaire européen au Marché intérieur et Services. Diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris, il a été conseiller d'État et vice-président du groupe Mérieux-Alliance, en charge des relations internationales. Au cours de sa carrière politique, il a exercé plusieurs fois la fonction de ministre : ministre de l'Environnement de 1993 à 1995, puis ministre délégué aux Affaires européennes de 1995 à 1997, ministre des Affaires étrangères de 2004 à 2005 et ministre de l'Agriculture et de la Pêche de 2007 à 2009. Il a été commissaire européen chargé de la politique régionale de 1999 à 2004 et a présidé le groupe de travail sur la défense au sein du Praesidium de la Convention sur l'avenir de l'Europe. Durant son mandat de député européen de 2009 à 2010, Michel BARNIER a présidé la délégation française du Parti populaire européen. En 2006, il a conseillé le président de la Commission européenne, José Manuel BARROSO, et a présenté un rapport présentant la création d'une force européenne de protection civile, Europe Aid.

Je suis particulièrement sensible à la présence du ministre de la Défense, Jean Yves Le Drian (ami et collaborateur de longue date) et je salue Arnaud Danjean, qui préside la Commission de la défense au Parlement Européen, institution très importante en particulier sur le plan budgétaire.

Je souligne le paradoxe qui consiste à demander son avis à un commissaire européen, car la Commission européenne travaille rarement sur la défense, mais je souhaite vous en donner les raisons. Effectivement, j'ai eu l'honneur de présider le groupe de travail sur la défense européenne dans le cadre de la Convention à l'origine de la Constitution européenne dont le contenu en matière de défense se trouve dans le Traité de Lisbonne en vigueur, c'est l'une des raisons de mon intérêt.

Fondamentalement, un commissaire européen n'a rien d'un technocrate exilé à Bruxelles mais un homme ou une femme politique, engagé au service de l'intérêt général. Selon moi, l'Europe n'est pas un grand supermarché, elle doit être une communauté humaine et sociale et doit devenir une puissance politique. En effet, la dimension politique de l'Union européenne est un enjeu majeur qui passe en particulier par la politique étrangère et la politique de défense avant la défense commune.

Je suis convaincu que nous nous trouvons à un moment de vérité vis-à-vis des citoyens, inquiets face à la crise économique et financière, et qu'il faut du courage politique pour prendre les bonnes décisions au niveau national et collectif afin de redresser la situation.

L'intérêt que je partage avec vous pour la défense, la sécurité européenne et la politique étrangère est fondé et doit logiquement susciter un dialogue national malgré ou à cause des crises. Je trouve légitime que ce débat ait lieu et que le Livre blanc initié par le gouvernement, même s'il n'apporte pas toutes les réponses pour des questions budgétaires, puisse, avec la volonté politique, poser toutes les questions, y compris les questions difficiles comme celle de la capacité de la France sur le long terme à se projeter sur les théâtres d'opérations.

Comme le disait Chris Patten, ancien membre de la Commission européenne chargé des relations extérieures, « la défense de l'intérêt national ne peut pas être seulement nationale ». De même, je suis convaincu que la préservation de la souveraineté nationale, sur le plan économique ou dans d'autres secteurs, se joue à une échelle autre que nationale.

La première explication à la dimension européenne des enjeux de défense et de sécurité réside dans la raréfaction des crédits publics dans chaque pays de l'Union qui oblige à reconsidérer les budgets ; l'une des solutions à ce problème est la mutualisation. Le fait que les États-Unis annoncent de nouvelles priorités sur leurs propres enjeux de sécurité constitue une deuxième explication ; lors d'une réunion à Munich, le vice-président Joe Biden a déclaré d'une part que l'Europe restait à la base de la stratégie de sécurité américaine et d'autre part qu'elle devait prendre ses responsabilités pour sa propre sécurité. Lors de cette réunion, je fus très frappé d'entendre le secrétaire d'État américain chargé des industries de défense insister à de nombreuses reprises sur la protection de l'industrie américaine. Enfin, la troisième explication tient dans le niveau et les enjeux des nouvelles menaces, y compris celles qui touchent l'Europe durablement, de l'autre côté de la Méditerranée.

L'actualité et les leçons à tirer de l'affaire Prism expliquent également cette détermination européenne que je soutiens pour relancer la politique de la défense. Dans cette affaire, nous avons demandé aux États-Unis de nous fournir des explications claires et des réponses

précises aux questions posées afin de conserver des relations de confiance avec la première puissance mondiale, confiance nécessaire dans tous les domaines, y compris pour réussir le grand chantier de l'ouverture commerciale de part et d'autre de l'Atlantique. Il faut préserver la confiance mutuelle, à défaut de la rétablir lorsqu'elle a été fragilisée ; mon prochain voyage à Washington va dans ce sens.

En effet, l'Europe ne doit pas faire preuve de naïveté mais de confiance, y compris dans le domaine de la régulation financière afin que les échanges soient équitables, d'autant que 80 % des transactions financières dans le monde se font entre les États-Unis et l'Europe et que la concurrence, asiatique en particulier, s'intensifie. De ce point de vue, L'Europe a tout intérêt à intensifier le dialogue avec les États-Unis et à clarifier la situation notamment sur cette question de l'espionnage.

En tant qu'Européens, nous devons tirer des leçons de cette affaire afin de bâtir les outils de notre autonomie stratégique. La question est de savoir si nous avons la volonté de préserver, de créer ces outils y compris par de nouvelles politiques et une politique des aides d'État et de la concurrence adaptées.

Il est question de protéger nos données et systèmes d'informations, de développer Galiléo, de créer un cloud européen, de construire ou de consolider des groupes européens dans les télécommunications, de développer la politique industrielle européenne afin de conserver un tissu manufacturier en Europe plutôt que d'être un territoire de consommation des produits et technologies chinois et américains. Nous devons préserver notre capacité de production (agriculture et agroalimentaire par exemple).

Dans ce contexte géopolitique, nous devons tous – ministres, commissaires, députés européens, chefs d'État et de gouvernement – préserver ou construire cette souveraineté, y compris dans les technologies clés, dont beaucoup sont liées à l'industrie militaire.

Par conséquent, il faut relancer la discussion entre nous et nos partenaires car l'influence française ne se décrète pas entre nous, elle se construit avec les autres. Dans ce contexte, l'enjeu de la réunion du

Conseil européen de décembre est important : c'est la responsabilité du chef de l'État de prendre de vraies décisions pour relancer le débat. Pour cette raison, la Commission européenne, en accord avec le président José Manuel Barroso, a décidé de travailler à cette communication. Je connais précisément les compétences de la Commission et personne ne peut les remettre en cause ni l'accuser de ne pas faire le maximum.

À l'issue d'un travail collectif mobilisant douze directions générales, nous avons identifié sept domaines dans lesquels la Commission pense avoir une valeur ajoutée (compte tenu de ses compétences, de son expertise, des budgets et des propositions qu'elle peut faire dans le cadre de son droit d'initiative) pour participer aux travaux du conseil des ministres qui doit avoir lieu prochainement et du Conseil européen, organe suprême de décision politique.

Le premier de ces domaines concerne le marché intérieur puisqu'il existe déjà les bases que sont le paquet défense et deux textes sur les licences et les marchés publics dont la Commission s'assure de la bonne application. C'est un sujet sensible car l'application ou l'interprétation doit être harmonisée pour tous les industriels et les gouvernements sont fondés à faire appel à l'article 346 du Traité.

L'objectif de cette réflexion est de rendre le marché plus efficace, de suivre son évolution et de renforcer la sécurité d'approvisionnement en optimisant le régime bâti sur ces deux textes. Dans ce cadre, sur le plan stratégique, l'Europe doit se doter d'un observatoire lui permettant de contrôler, après identification, les investissements étrangers. L'Europe ne doit plus être naïve face aux grandes puissances (Chine, États-Unis, Russie). Il est normal, s'agissant d'un marché unique de savoir qui achète quoi, en particulier dans ce domaine.

Le deuxième domaine, celui de mon collègue, monsieur Tajani, concerne l'industrie et sa compétitivité. S'agissant du matériel militaire, les industriels et les gouvernements peuvent faire appel aux compétences de la Commission en matière de certification et dans le domaine industriel, utiliser ces outils et d'autres pour accompagner les restructurations, avec l'appui de fonds structurels européens dans le cas

de territoires touchés par les restructurations dans l'industrie de la défense.

La recherche et l'innovation représentent le troisième domaine d'expertise. D'une part, les industries de défense pourront s'appuyer dès l'an prochain, après 35 ans d'attente, sur un brevet européen à un prix compétitif par rapport au brevet américain (aujourd'hui 30 000 euros contre 3 000 euros) puisque, sur la base du projet que j'ai présenté, soutenu par 25 pays sur 28, le nouveau brevet coûtera 5 000 euros. D'autre part, il faudra s'appuyer sur les synergies entre la recherche civile, financée traditionnellement par le budget européen pour une grande part, et la recherche militaire financée en particulier par l'Agence et les États membres.

Sur cette question, les drones ou les technologies clés identifiées dans le rapport du groupe d'experts présidé par monsieur Jean Therme, directeur du CEA, constituent un objectif clair pour l'orientation des crédits européens en matière de recherche, y compris de recherche duale. Nous pouvons également envisager de lancer une action préparatoire sur la recherche militaire pour les futurs programmes.

En tout état de cause, cette question sera posée par la Commission, charge ensuite aux ministres de prendre la décision d'engager ce programme de recherches et d'utiliser le budget qui lui est consacré.

Le quatrième sujet, qui est le plus novateur et nécessitera une décision politique est celui des capacités. En effet, nous voulons mener une analyse commune des besoins dans des domaines duals et identifier les capacités pour lesquelles une solution européenne serait plus efficace qu'une solution nationale. C'est le cas des drones par exemple, où des recherches doivent être menées conjointement. À terme, pour des besoins militaires, de protection et de gestion de nos frontières, il serait utile d'acquérir ces matériels en commun.

C'est également le cas pour les bateaux-hôpitaux, les laboratoires mobiles CBRN, la cyber sécurité, le transport gros porteurs, utilisable en dehors du domaine militaire, sur des opérations de protection civile. D'ailleurs, ma collègue, Kristalina Georgieva travaille activement sur ce

sujet pour mutualiser les instruments de la protection civile afin de faire face à des catastrophes internes ou externes à l'Union : aujourd'hui, nous sommes dans l'incapacité d'intervenir ou nous le faisons sans mutualisation. Cette situation, je l'ai vécue en tant que ministre des Affaires étrangères au moment du tsunami qui frappa l'océan Indien et cela s'est répété lors du tremblement de terre en Haïti.

Je disais hier dans le cadre de la résolution bancaire qui consiste à ordonner la faillite d'une banque que la prévention coûte toujours moins cher que la réparation et que, dans le cadre d'une réparation, celle-ci est toujours moins coûteuse lorsqu'elle est organisée. C'est vrai pour la protection civile, pour la défense, pour les marchés financiers : nous pourrions faire mieux avec moins d'argent en faisant ensemble. Je tiens à préciser que nous sommes prêts à accompagner une décision politique sur cette base.

Le cinquième sujet concerne l'espace où il faudra mieux exploiter les synergies entre le civil et le militaire. Vient ensuite l'énergie : dans ce domaine, il faut développer une stratégie énergétique pour les forces armées afin de réduire leur consommation (des marges de progrès existent dans ce domaine) et développer les sources d'énergies renouvelables sur les installations militaires. À ce sujet, nous sommes prêts à soutenir le projet *go green*.

Enfin, le dernier domaine d'expertise de la Commission est celui des exportations et de leur promotion sur les marchés tiers.

Voilà les sept sujets sur lesquels la Commission européenne pense avoir une valeur ajoutée. Il est de notre responsabilité de nous impliquer sur ces questions et de permettre au président de la Commission européenne, qui participe également au Conseil européen, d'apporter cette contribution. Et si, comme je l'espère, sous l'impulsion du président François Hollande qui s'est engagé sur cette question et certains de ses collègues, des impulsions sont décidées vers une politique européenne de défense plus forte, nous aurons fait le travail préalable et nous aurons gagné un an sur des sujets nécessitant les compétences et les budgets de la Commission.

Pour terminer sur une note un peu plus politique, dans ce moment de vérité, j'aimerais vous faire part de ma conviction que nous avons pris les bonnes décisions sur le plan de la régulation, de la gouvernance de l'économie européenne et de la zone euro. Les efforts demandés à chaque pays en termes de réduction des déficits et de la réforme pour la compétitivité sont fondés. C'est le cas pour la France en particulier, mais dans chaque pays de l'Union, désormais, nous faisons ce que nous avons dit, ce qui explique en partie la confiance que nous témoignent les marchés au plan mondial depuis un an.

C'est le moment de mettre en avant de nouveaux enjeux qui intéressent les citoyens, avec en priorité l'emploi, la croissance, la formation des jeunes, le financement des petites et moyennes entreprises et de nouvelles politiques attendues notamment dans le domaine de la sécurité et de la défense. C'est le moment pour tous les acteurs d'avoir le courage politique d'assumer leur choix européen, d'en être fier.

Aujourd'hui, comme le montre le tableau du Premier ministre britannique David Cameron que j'ai sous les yeux, quatre pays européens figurent parmi les dix pays les plus importants du monde, économiquement parlant : l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie et la France ; mais selon ce tableau, tous les dix ans, jusqu'en 2050, un de ces pays sortira de ce classement jusqu'à ce que l'Europe ne compte plus un seul pays dans le G8.

Si nous voulons faire face à cette réalité et ne pas la subir, rester souverain, il est vital d'être européen en plus d'être patriote.

Merci de votre attention.

DÉBAT III

INTRODUCTION



Pascal BONIFACE

Directeur, Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS)

Je vous remercie Michel Barnier. Vous avez su lier dans votre intervention le pessimisme de la raison et l'optimisme de la volonté.

Avant d'ouvrir la table ronde, je voudrais saluer ici la présence de Jean-Pierre Audy, député européen et membre de la Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie du Parlement européen, qui vient d'être nommé rapporteur de la base industrielle technologique dans le domaine de la défense européenne, en coopération avec la Commission de la défense présidée par Arnaud Danjean. Je salue également la présence d'Henri Weber et d'Agnès Le Brun, députés européens.

Je passe tout de suite la parole au président de cette table ronde, Gwendal Rouillard.

Directeur de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS). Pascal BONIFACE est également enseignant à l'Institut d'études européennes de l'université Paris 8. Il dirige également *La revue internationale et stratégique* (parution trimestrielle depuis 1991) et *L'Année stratégique* (parution annuelle depuis 1985). Il a écrit ou dirigé la publication d'une quarantaine d'ouvrages ayant pour thème les relations internationales, les questions nucléaires et de désarmement, les rapports de force entre les puissances, ou encore la politique étrangère française ou l'impact du sport dans les relations internationales.

DÉBAT III

COMMENT CONSERVER UNE INDUSTRIE DE DÉFENSE EN EUROPE ?



Gwendal ROUILLARD

Député du Morbihan

Secrétaire de la Commission de la défense nationale et des forces armées

Député socialiste du Morbihan, il est secrétaire de la Commission de la défense nationale et des forces armées et vice-président du Groupe d'études sur l'industrie de défense.

Titulaire d'une maîtrise d'histoire contemporaine, Gwendal ROUILLARD débute aux côtés de Jean-Yves LE DRIAN en tant qu'assistant parlementaire, puis devient chargé de mission au cabinet du président de la région Bretagne. Engagé localement, il est membre du conseil municipal de Lorient et vice-président de la communauté d'agglomération de la ville. Depuis décembre 2012, Gwendal ROUILLARD est également président de l'IRIS (Institut de relations internationales et stratégiques).

Je remercie Pascal Boniface de son accueil et je salue monsieur le ministre, Jean-Yves Le Drian, monsieur le commissaire Michel Barnier, madame la présidente Élisabeth Guigou, mesdames et messieurs les parlementaires, monsieur le député européen Arnaud Danjean.

La question de cette table ronde porte sur la conservation d'une industrie de défense en Europe. Je salue au passage les industriels qui ont accepté de répondre à notre invitation. Je voudrais vous laisser trois éléments de réflexion issus pour l'essentiel d'un rapport parlementaire que j'ai cosigné avec mon collègue Yves Fromion. Nous l'avons présenté à la Commission de la défense nationale hier matin et le document sera rendu public en début de semaine prochaine. Il porte sur l'analyse capacitaire et le bilan de la loi de programmation militaire 2009-2014 et contient quelques propositions que nous souhaitons soumettre modestement à la réflexion collective. J'en dirai quelques mots afin de répondre à la question posée par cette table ronde.

Le premier élément sur lequel je voudrais insister, c'est comment conserver une industrie de défense en France ? Le Président de la République François Hollande et le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian se sont engagés dans ce sens, afin de réaffirmer dans la continuité l'ambition et l'autonomie stratégique de la France. Le deuxième élément important concerne la construction, au travers de la loi de programmation militaire, des cohérences capacitaires sur l'ensemble du spectre. Le troisième élément relève du fait d'avoir des industriels compétitifs, je sais qu'ils y travaillent chaque jour, œuvrant sur des enjeux de technologies critiques.

Finalement, nous devons nous demander comment la France peut conserver des avances technologiques dans un contexte de plus en plus poussé de transferts de technologies. J'ajouterai quelques mots sur les compétences, les savoir-faire et la formation qui font partie des préoccupations exprimées par les industriels. Nous sommes particulièrement attentifs à l'articulation entre nos cinq grands groupes et les 4 000 PME de la défense en France. Enfin, nous voulions souligner dans notre rapport l'importance du maintien en conditions opérationnelles de nos équipements auxquels nos opérateurs sont sensibles. En effet, nous constatons ces dernières années qu'il reste du travail pour mieux prendre en compte le MCO malgré les renégociations de contrats et les négociations entre la Direction générale de l'armement (DGA) et les industriels. Nous estimons qu'il nécessite aujourd'hui à 300 millions d'euros par an supplémentaires pour atteindre un niveau de MCO et, par conséquent, un niveau de disponibilité des matériels, indispensable pour atteindre les objectifs fixés, ce qui équivaut à 1,8 milliard d'euros sur la durée de la prochaine programmation militaire de 2014-2020.

Nous avons bien entendu ce matin la volonté d'établir une feuille de route et nous-mêmes avons réaffirmé une politique européenne forte. Transports stratégiques, ravitaillement en vol, drones, cyberdéfense, espace, planification et certification des normes sont autant de sujets placés devant nous. La France a d'ailleurs, sur ces grands thèmes, des compétences particulières dans la surveillance maritime et les programmes d'actions en mer font partie des discussions de l'État. De plus, notre pays possède une expertise en matière de formation des militaires et, dans ce domaine, le couple franco-allemand œuvre avec efficacité. La Belgique, dont nous ne parlons pas assez souvent, détient également une belle expérience avec nous. Nous souhaitons accélérer les missions entreprises dans cette voie et faire le lien entre formation des militaires et des civils.

Comment saisir les opportunités dans les semaines à venir et comment la France peut-elle donner une véritable impulsion politique ? Voici un autre élément de réflexion que je voudrais porter à votre attention ce matin, après l'industrie française, l'Europe de la défense et la feuille de

route. Concernant le Traité de Lancaster House, le président a confirmé son accord sur le missile antinavire léger. Nous avons rappelé pour autant à nos partenaires britanniques la nécessité de s'impliquer de la même manière sur le drone naval.

La seconde opportunité concerne la place de la France au sein de l'OTAN. Nous devons réinvestir notre rôle à l'intérieur de cette organisation, car je pense que nous pouvons mieux faire, Thales se trouvant en première ligne. Bien que cela ne représente qu'un milliard d'euros par an, il existe un effet de levier et, d'un point de vue industriel, politique et militaire, nous devons en tenir compte.

Je dirai un dernier mot au sujet des partenariats industriels. Quand nous avons évoqué le Livre blanc, le Président de la République lui-même a commencé à regarder de très près la nature de ces partenariats et des États stratèges. Il s'agit d'un sujet qui ne va pas manquer de faire débat dans les semaines à venir.

L'ensemble de ces sujets s'avère très complexe et si nous étudions les relations entre la France et l'Europe, nous avons pour réflexe de mettre en exergue les concurrences. Cependant, regardons ce qu'il est possible de faire avec nos partenaires, sans tabous, avec les Britanniques ou les Allemands et développons nos partenariats industriels avec les pays du monde. Je nous trouve sur la défensive à bien des égards. La France doit pourtant passer à l'offensive, particulièrement pour nos PME à l'international et nous sommes là pour leur ouvrir le chemin.

Au salon Idex, en février 2013 à Abu Dhabi, le ministre de la Défense et les industriels présents se sont accordés sur le point suivant : désaccords, débats et intérêts divergents peuvent exister en matière de défense. Néanmoins, en vue de la loi de programmation militaire, je formule le vœu que l'esprit qui nous animait à ce moment-là puisse se manifester à nouveau afin que nous puissions maintenir cette communauté de défense dans l'intérêt de la France.

Pascal BONIFACE

Je vous remercie Gwendal Rouillard. Je cède immédiatement la parole à Jaime Silva, qui représente la Commission européenne pour les affaires spatiales et de défense.



Jaime SILVA

Conseiller spécial pour les affaires spatiales et de défense, direction générale Entreprise et Industrie, Commission européenne

Je vous remercie. J'aimerais saluer le commissaire Michel Barnier que j'ai eu le plaisir de connaître quand nous étions tous deux ministres de l'Agriculture.

Conseiller spécial du directeur général adjoint pour les affaires spatiales et de défense à la direction générale Entreprise et Industrie de la Commission européenne. Il est titulaire d'un diplôme en économie de l'université de Lisbonne. Il a été conseiller à la Représentation permanente du Portugal auprès de l'Union européenne. Jaime SILVA a également été négociateur en chef et coordinateur des négociations commerciales (bilatérales et multilatérales) dans l'industrie alimentaire, avec l'Espace économique européen, la Suisse, la Turquie, l'Afrique du Sud ou encore le Mexique.

En acceptant de venir à ce rendez-vous aujourd'hui, je me posais deux difficultés : en premier lieu, pour la langue française et, en second, je me demandais ce que j'allais pouvoir présenter à mes amis français qu'ils ne savent déjà. La France représente en effet l'État membre le plus important en matière de défense en Europe. Je devais de plus succéder à l'intervention de notre commissaire. Je suis cependant très heureux d'être parmi vous et je viens apporter quelques idées.

La Commission européenne prépare sa communication. Elle répond ainsi aux défis lancés par le Conseil européen, partagés par le président de la Commission et par la Commission dans son ensemble. Mais, malheureusement, la communication ne sera présentée que le 24 juillet. Je n'ai pas à vous anticiper ce que sera son contenu que comme vous le savez, est le résultat du travail de la task force dirigé par Michel Barnier avec le vice-président Antonio Tajani. Le ministre Jean-Yves Le Drian a rencontré à plusieurs reprises le vice-président Tajani. Je suis informé qu'un large consensus existe entre la communication de la Commission et les idées du gouvernement français.

Cela étant, je devrais vous parler de l'industrie. De son importance économique et sociale au niveau européen et aussi très importante politiquement. Elle s'avère un atout économique au moment où l'Union européenne connaît des difficultés conséquentes. Elle représente 94 milliards de chiffre d'affaires, 400 millions d'emplois directs, 900 000 emplois indirects. Les études de l'agence montrent un effet multiplicateur de 2,2 à 2,4 pour chaque poste créé directement dans des entreprises qui se situent à l'aval de l'industrie de défense. Par conséquent, nous possédons un secteur qui, malgré la crise, se révèle très important. Cependant, cette industrie est sur le marché au moment où tous les

gouvernements de l'Union européenne doivent maîtriser leurs dépenses et, par conséquent, les dépenses publiques de défense se sont réduites.

Les entreprises se tournent naturellement vers les marchés en expansion et en exportation, entraînant par la suite transferts de technologies et délocalisations. Le vice-président Tajani a déjà évoqué en France et partout en Europe la question de la réindustrialisation. Cependant, comme cela a été dit à plusieurs reprises au cours de cette matinée, nous ne possédons que peu de temps. Le général Rouby a parlé de cinq ans, je suis plus optimiste.

Le défi est néanmoins placé devant nous. Lorsque le Conseil européen en décembre arrivera à établir un plan d'action pour notre politique de défense, posséderons-nous encore une base industrielle européenne pour répondre aux besoins ou est-ce que l'action du Conseil nous aidera à façonner définitivement l'industrie européenne ? Je me place dans cette deuxième hypothèse.

Revenons à ce que la Commission a entrepris pour satisfaire la demande du Conseil européen. Les domaines de la politique industrielle et ceux de la recherche spatiale ne sont pas des politiques communautaires communes. Il existe par conséquent des limites dans l'initiative de la Commission. Par exemple, la recherche spatiale est un domaine partagé, mais la politique industrielle ne pourrait être influencée que par les orientations données par le sommet européen en décembre prochain.

Mais la Commission dans le cadre de ses compétences propres et en coordonnant les douze directions générales que le commissaire Barnier a évoquées tout à l'heure a établi un cadre global qui peut donner lieu à une feuille de route assez importante dans différents domaines. Ce plan intègre d'abord la standardisation. Pourrions-nous agir davantage au niveau européen dans le processus de certification, dans la politique énergétique, dans les secteurs où l'application est à la fois civile et militaire ? Et quelle est la valeur ajoutée que la Commission européenne peut apporter dans le cadre des difficultés qui se posent sur la surcapacité de certaines industries de défense ? Voici des questions inscrites dans la communication qui détaillera les instruments à utiliser ce

qui signifie, en soit, la reconnaissance d'une certaine spécificité de la politique industrielle de défense.

L'articulation de ces instruments représente un défi pour la Commission européenne, tout comme la création de cette fameuse feuille de route, présentant à la fois des actions à long terme – telles que la politique sur les matières premières nécessaires pour l'industrie de défense – ou des mesures à court terme où la dualité est déjà un acquis communautaire. Par exemple, la plupart des Européens ne savent pas que Galiléo est une infrastructure communautaire. Les premiers services issus de ce projet arriveront sur le marché en 2015-2016 et prouvent que l'industrie européenne est capable de se placer à un haut niveau de compétences, à côté du GPS américain. Il nous faut protéger cette infrastructure de toutes sortes de menaces et c'est à ce moment qu'interviennent les États membres qui en ont les capacités ou peuvent développer des capacités nouvelles.

Finalement, le budget de la recherche ne s'est pas trouvé réduit et, au sein des applications et des usages de cette dernière, nous pourrions faire avancer la construction européenne. Galiléo, projet civil à l'origine, en est un exemple : il permet de croiser la protection civile et les services commerciaux avec l'aspect militaire. Nous détenons ici des atouts, des opportunités et un chantier à travailler. Attendons la sagesse du Conseil européen qui nous donnera des orientations et une feuille de route pour œuvrer ensemble. Je vous remercie.

Pascal BONIFACE

Je passe tout de suite la parole à Patrice Caine, de Thales, pour lui demander comment une entreprise peut participer à la consolidation de l'industrie de défense et quelles sont les demandes par rapport aux clients étatiques ?



Patrice CAINE

Directeur général Opérations et Performance, Thalès

Je vous remercie. J'ai préparé mon intervention en trois temps. Je débiterai par un court témoignage de la part de l'entreprise que nous sommes : comment vivons-nous au jour le jour la construction industrielle de l'Europe de la défense ? ; quelles sont, dans un second temps, nos attentes vis-à-vis des États dans cette longue marche ? ; et finalement je partagerai avec vous trois réflexions.

Pour développer mon premier point, je dirai tout d'abord que, pour nous, il s'agit d'une réalité au quotidien. Thales est déjà implanté dans 12 pays avec 57 000 salariés en Europe. Nous détenons des compétences, des expertises, des centres industriels, des centres d'intégration et de recherche et développement. Historiquement, Thomson CSF était une entreprise très majoritairement implantée en France mais, à partir des années 1990, nous nous sommes projetés comme un groupe avec une ambition internationale et européenne. Nous avons utilisé le levier de l'intégration et du regroupement d'un certain nombre d'acteurs domestiques. Nous avons par exemple intégré les activités de défense de Philips aux Pays-Bas ou encore l'entreprise Racal en Angleterre. Nous avons aussi intégré les activités électroniques du groupe Dassault en France. Nous avons donc été amenés à nous consolider.

Nous avons par ailleurs développé des partenariats industriels. Par exemple dans le domaine du spatial, nous avons constitué Thales Alenia Space. Les États ont ainsi fait émerger un grand acteur du spatial franco-italien. En France, pour donner un autre exemple, Thales a apporté à DCNS ses activités de systèmes de combat afin de rationaliser le secteur et n'avoir qu'une compétence en France, logée au sein de DCNS.

En outre, nous avons inventé au début des années 2000 le concept de multidomesticité. Le modèle s'avère flexible et très efficace : nous sommes anglais en Angleterre, espagnol en Espagne, suisse en Suisse. Il permet de répondre à des besoins parfois contradictoires des clients

Directeur général
Opérations et
Performance de Thales.
Ingénieur en chef des
mines, il est
diplômé de l'École
polytechnique et de
l'École des mines de
Paris. Il a débuté sa
carrière
en 1992 dans le groupe
pharmaceutique
Fournier avant de
devenir conseiller en
fusions et
acquisitions et stratégie
d'entreprise à
Charterhouse bank
limited à Londres. Il a
occupé plusieurs postes
de responsabilité dans
l'administration publique
et a notamment été
conseiller technique en
charge de l'énergie au
cabinet du ministre de
l'Économie, des
Finances et de l'Industrie
de 2000 à 2002. Cette
année-là, il avait rejoint
la direction de
la Stratégie du groupe
Thales avant d'occuper
des postes de direction
dans différentes
unités : Aéronautique et
Navale, Communication,
Navigation et
Identification, Air
Systems, Produits de
radiocommunications et
Réseaux et Systèmes
d'Infrastructure et
Systèmes de Protection.

étatiques. En effet, d'une part ces derniers désirent conserver leur souveraineté et donc maintenir sur le sol national un certain nombre de capacités et, d'autre part, ils souhaitent optimiser les capacités technologiques et faire des économies. Notre travail au quotidien consiste donc à proposer à nos clients des partages de technologies et d'expertises sans remettre en cause ce qu'ils ont défini comme étant souverain. Nous avons eu des réussites très concrètes, dans le domaine des radars entre les Pays-Bas et la France ou des sonars entre cette dernière et l'Angleterre.

Qu'attendons-nous des États pour préparer l'avenir ? Nous souhaitons qu'ils utilisent les leviers qu'ils ont entre leurs mains, d'une part dans le domaine des regroupements industriels, en les suscitant et en les accompagnant, d'autre part en finançant les programmes de coopération et en les utilisant pour forcer et inciter des regroupements ou des partenariats industriels structurants.

En guise de conclusion, je présenterai trois points de réflexion.

Tout d'abord Thales est prêt à participer pleinement aux prochaines étapes de consolidation industrielle dans le domaine de la défense, si la volonté politique s'exprime.

Deuxièmement, nous avons une occasion à ne pas manquer avec le sommet européen de décembre. Nous participons activement aux travaux préparatoires et nous sommes convaincus que certaines thématiques telles que les drones, la cybersécurité ou le ciel unique européen civil et militaire doivent permettre de franchir de nouveaux paliers.

Enfin, j'ajouterai qu'il ne faut pas tout réduire à l'Europe. Actuellement, Thales se projette vers de nouveaux marchés, là où des clients possédant des ambitions industrielles fortes souhaitent se développer. J'appelle ainsi de mes vœux que les États européens et la France particulièrement puissent nous accompagner, par le biais de partenariats stratégiques, dans ces nouveaux territoires, en plus de l'Europe, afin de consolider cette industrie européenne de défense.

Pascal BONIFACE

Je vous remercie Patrice Caine pour vos propos à la fois denses et concis. Je passe la parole à Marwan Lahoud. Comment réussir, selon vous, la consolidation européenne de la défense et quel bilan tirez-vous de l'échec de la fusion EADS-BAE Systems ?



Marwan LAHOUD

Directeur général délégué à la Stratégie et au Marketing, EADS

Directeur général délégué à la Stratégie et au Marketing d'EADS, il est également président d'EADS France. Il est un ancien élève de l'École polytechnique et de l'École nationale supérieure de l'aéronautique et de l'espace. C'est en 1989 qu'il débute sa carrière à la direction générale de l'Armement au centre d'essais des Landes où il devient chargé des projets de rénovation des moyens d'essais et de la coordination des investissements.

Marwan LAHOUD a participé à l'élaboration de la loi de programmation militaire 1995-2000. En 1995, il devient conseiller pour les affaires industrielles, la recherche et l'armement au sein du cabinet du ministre de la Défense. Puis, il a été secrétaire général du Comité aérospatial-Matra hautes technologies avant d'être nommé, en juin 1999, directeur adjoint au directeur délégué, en charge de la coordination stratégique de la société aérospatiale Matra. Il a également été le président-directeur général de MBDA de 2003 à 2007.

Le bilan de l'échec de la fusion entre EADS et BAE Systems, bien que ce projet remonte assez loin sur l'échelle de temps d'un industriel, représente une bonne introduction à ce que je veux dire sur la manière de réussir la consolidation. Si je devais tirer des leçons en quelques mots de l'échec de la fusion, je dirais qu'il s'agit d'une preuve d'absence d'Europe de la défense. Il n'existait pas une réelle volonté politique pour porter ce projet et des intérêts nationaux ont prévalu face à une vision européenne globale.

Je pense également qu'il s'agissait d'une question de divergence des échelles de temps. En effet, l'échelle de temps d'un industriel est longue par rapport à celle des marchés financiers, mais extrêmement courte par rapport à celle des politiques. Cette absence de concordance des temps explique à elle seule l'échec de ce projet. Pourquoi les temps étaient-ils aussi inconciliables ? Parce qu'il n'y avait pas de crise pour justifier ce projet. Pourquoi unir deux entreprises qui se portaient bien ? Si nous avions été en période de difficultés à la fois industrielles et politiques, le temps politique se serait raccourci de manière drastique et peut-être que le projet de fusion se serait déroulé autrement.

Enfin, une deuxième dimension a joué : la fusion n'était pas portée par un projet industriel autour d'un programme. Lorsque nous avons créé EADS en 2000, nous avons derrière la constitution de ce groupe le lancement de l'A3XX et de l'A400M, c'est-à-dire un ensemble de programmes explicables simplement, contrairement à la tentative de fusion de 2012. Voici, à mon sens, les raisons principales de l'échec de la fusion EADS-BAE Systems.

Maintenant, comment réussir la consolidation industrielle en Europe ? Je vais illustrer mon propos par une image aéronautique. Pour construire un avion, une structure, un moteur et du fuel sont nécessaires. La structure représente tout ce que nous pouvons imaginer en matière de consolidation – Patrice Caine en a donné des pistes : acquisitions, partenariats. Le moteur s'incarne dans la volonté politique, l'esprit

européen qui ne doit pas seulement souffler au sommet mais plus profondément dans les structures. Or, j'ai pu constater entre 1993, lorsque j'étais jeune ingénieur à la Délégation générale pour l'armement, et aujourd'hui que cet esprit n'existe plus au sein des structures communautaires. Finalement, le fuel est constitué de tous les programmes et les ressources budgétaires que l'on est capable de mettre à disposition.

Pourquoi le faire ? Aujourd'hui, les industriels de premier rang, acteurs dans l'industrie de défense, sont en très grande majorité duaux. Leur chiffre d'affaires est d'ailleurs dominé par leur secteur civil. Même Boeing affirme qu'il existe un déséquilibre entre le domaine civil et celui de la défense. Quel est l'intérêt pour eux de se maintenir dans le secteur de la défense ? Je dirais que le fait d'être des acteurs de la défense permet un ancrage important sur le territoire. Si ces derniers décidaient de se tourner uniquement vers l'industrie civile, le déplacement vers d'autres territoires, hors d'Europe, serait inévitable.

Je terminerai en réaffirmant la nécessité de développer des programmes de coopération, en suivant deux règles que j'ai acquises au cours de mon expérience. Un chef industriel et un chef étatique sont nécessaires à la bonne réussite des projets. Les états doivent s'accorder entre eux pour déterminer un représentant unique à qui est délégué l'autorité afin de faciliter les prises de décisions.

Pour le groupe EADS, une des conclusions de la revue stratégique en cours est notre souhait de rester un acteur dans la défense, car cette dernière constitue pour nous une voie permettant de conserver des capacités de recherche et de développement préparant l'avenir du groupe dans une vision à long terme.

Pascal BONIFACE

Je vous remercie pour vos propos. Je passe la parole à Antoine Bouvier : quel est votre propre retour d'expérience sur ce programme de coopération et qu'attendez-vous pour votre part des autorités européennes pour aider l'industrie de défense ?



Antoine BOUVIER
Président, MBDA

Président de MBDA.
Il est diplômé de
l'École
polytechnique et de
l'École nationale
d'administration.
Antoine BOUVIER a
été le secrétaire
général et le
directeur industriel
d'ATR, avant d'en
être le directeur des
opérations France
et Italie de 1994 à
1998. Il a présidé
le GIE ATR de 1998
à 2001, puis a
présidé et dirigé
Astrium satellites
(groupe EADS) de
2002 à 2007.

Je commencerai par le second point. Qu'attendons-nous des autorités européennes et du Conseil européen de décembre ? Le commissaire Barnier a décrit un ensemble de mesures, mais nous avons également dit ce matin que ce sommet était un point de départ. Il faut comprendre les éléments fondamentaux et la dynamique qui peut être créée. L'industrie de défense attend de ce Conseil que son rôle soit clairement défini. En effet, je ne crois pas que son rôle se limite aux avantages, certes majeurs, d'un secteur économique important. Elle possède en réalité une spécificité. Si nous approchons l'industrie de défense au niveau strictement économique, nous manquerons à mon sens la partie du sujet la plus importante.

La réponse à cette question a été donnée en France, par la lettre de mission que le Président de la République a envoyée, il y a un an, au président de la commission du Livre blanc lui demandant de définir les priorités et les moyens d'assurer l'autonomie stratégique. Cette dernière se décline en liberté d'appréciation, de décision et d'action ainsi qu'en sécurité des approvisionnements.

Que nous dit ce Livre blanc ? Il affirme que l'industrie de défense constitue une composante essentielle de l'autonomie stratégique. Si, dans les discussions de ce Conseil européen, nous privilégions uniquement l'aspect économique, nous aurons manqué une occasion de refonder le débat sur l'industrie de défense. Cela signifie que l'objectif d'autonomie stratégique doit être repris au niveau européen et qu'il doit être reconnu que l'industrie de défense y apporte une contribution essentielle. L'objectif de développer une BITDE se révèle ainsi légitime, non seulement à cause de sa nature économique, mais aussi stratégique. Cela implique qu'une approche qui donnerait trop d'importance aux mécanismes de marché dans les discussions de ce Conseil européen soit rééquilibrée dans ce sens.

Reconnaître que l'industrie de défense possède une visée légitime permet de refonder le débat en prenant en compte à la fois ce qui relève de l'autonomie stratégique et de l'apport économique.

Cela veut également dire qu'il faut définir ce qu'est un opérateur économique européen de défense. Si nous parlons de BITDE mais que nous ne parvenons pas à qualifier le périmètre et le contenu de cette dernière, nous parlerons dans le vide et toutes les actions que nous définirons seront appliquées sans discernement à l'ensemble des acteurs industriels européens ou non-européens. Cet objectif, une fois reconnu, implique que nous nous donnions les moyens de mettre en place des critères pour définir ce qu'est un opérateur économique européen.

Ce Conseil est peut-être la dernière occasion de refonder le débat sur l'objectif qui fait toujours débat de l'autonomie stratégique européenne.

En termes de programme, Marwan Lahoud l'a exprimé de façon très claire, les leaderships au niveau industriel et au niveau des clients sont deux conditions majeures pour aboutir à des plans de coopération couronnés de succès. J'ajouterai qu'un produit unique, qui n'est pas l'empilement des besoins de différents pays mais qui répond de manière optimisée à des besoins opérationnels et dont la convergence a été assurée en amont par les clients, est également une condition nécessaire au succès d'un programme de coopération. Enfin, un *worksharing*, dans lequel chacun peut œuvrer dans ce qu'il sait bien faire, et qui n'a pas pour objectif de dupliquer des compétences qui se trouvent déjà dans d'autres pays me semble indispensable. Cependant, ces quatre critères – leadership industriel fort, convergence des besoins capacitaires, leadership clients fort et *worksharing* optimisé – montrent que la consolidation de la demande et celle de l'offre vont de pair et que les grands programmes de coopération s'appuient sur une intégration industrielle, qui elle-même favorise à son tour ces grands programmes.

Si nous séparons la coopération des mouvements d'optimisation industrielle, nous n'utilisons pas tous nos atouts. Les drones en constituent un exemple. La situation des missiles au début des années 90 me semble similaire à celle des drones au début des années 2000 avant la création de MBDA. S'agissant des drones, il existe plusieurs acteurs nationaux

concurrents, possédant des produits existants ou en cours de développement et avec des stratégies divergentes. Du côté des missiles, trois grands groupes européens de défense ont décidé de manière irrévocable de transférer dans une structure commune l'ensemble de leurs activités liées aux missiles. Cela aboutit au résultat actuel, car la coopération se révèle un outil incomplet lorsqu'elle n'est pas accompagnée d'une intégration industrielle. Dans le secteur des missiles, nous avons construit une société qui, en à peine plus de dix ans, a été capable de s'organiser comme un groupe européen aussi intégré que possible. Soyons clairs : MBDA a été capable de gérer en son sein les multiples conflits d'intérêts entre les produits et technologies développés dans plusieurs pays. L'organisation industrielle a été essentielle dans la convergence de la politique de produits et des actions de recherche et développement.

Je prendrai un dernier exemple : celui du Meteor, succès de la coopération européenne de défense. Ce programme a bien fonctionné parce qu'il présentait un produit unique, que le *worksharing* était optimisé et que les clients se sont regroupés dans un organisme solide. Mais cela a bien fonctionné également parce que les six pays partenaires du projet sont pour quatre d'entre eux (France, Angleterre, Italie et Allemagne) regroupés dans une structure unique – MBDA – avec un management intégré, que les Espagnols traitent ce programme dans une filière en coopération avec MBDA et que les Suédois interviennent comme partenaire de cet ensemble. Si le projet n'avait pas été conduit de cette façon, les difficultés auraient clairement été augmentées. L'intégration industrielle, au sens d'un management intégré d'une entreprise, favorise les programmes de coopération par la convergence des besoins capacitaires, mais elle est également l'outil le plus efficace pour les gérer.

Pascal BONIFACE

Je vous remercie. Je donne tout de suite la parole à Éric Trappier.



Éric TRAPPIER

Président-directeur général, Dassault Aviation

Président-directeur général de Dassault Aviation. Il est vice-président du Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS), et préside la commission défense du GIFAS/CIDEF, ainsi que le Comité Défense de l'ASD. Ingénieur de profession, il est diplômé de l'Institut national télécom et officier de réserve dans la Marine nationale. Éric TRAPPIER a accompli l'ensemble de sa carrière au sein de Dassault Aviation depuis 1984, année où il a débuté à la direction générale technique. Il a successivement occupé les postes de responsable des ventes avec l'Asie et avec les Émirats Arabes Unis, a été directeur des régions Moyen-Orient et Afrique et des exportations militaires à la direction générale internationale. Depuis 2006, il était directeur général international, avant d'être nommé président-directeur général en 2013.

Je vous remercie. Pour ma part j'insisterai évidemment sur notre activité militaire même si le civil représente aujourd'hui 75% de notre activité illustrant toute l'importance que revêt la compétitivité dans un marché où nous sommes desservis par un effet dollar qui joue contre nous. D'ailleurs aujourd'hui notre activité civile nous aide à maintenir toutes les technologies duales de l'aéronautique. C'est pourquoi je crois beaucoup plus à des sociétés duales demain pour faire face aux différents cycles et compenser les baisses d'activités ou les crises qui peuvent alternativement affecter le secteur civil ou le secteur militaire qu'à des sociétés reposant exclusivement sur une activité militaire.

Ceci dit, dans le domaine militaire, Dassault Aviation et ses partenaires (plus de 500 sociétés) disposent dans le domaine des avions de combat de compétences uniques. Il s'agit d'un véritable domaine d'excellence de l'industrie française qui bénéficie à nos forces armées.

Avec le Rafale l'industrie française a fait la démonstration :

- de l'efficacité opérationnelle de la polyvalence dans tous les théâtres d'opération où le Rafale a été engagé ;
- de la maîtrise des technologies clefs du domaine grâce à une capitalisation unique du savoir pendant plus de 60 ans ;
- de la maîtrise des budgets, il s'agit d'un des rares programmes à n'être pas sorti de son budget ;
- de son succès international avec le choix de l'Inde, même s'il reste encore à signer le contrat.

Avec le nEUROn qui a fait ses premiers vols en décembre dernier et qui est le premier UCAV européen. Ce drone nous a permis de faire la démonstration de nos compétences techniques en termes de discrétion, de maîtrise du vol non piloté à bord et de notre capacité à mener à bien un programme en coopération européenne dans le domaine militaire. Le prototype a coûté 400 millions d'euros, soit beaucoup moins qu'aux États-Unis, ce qui prouve qu'en agissant en coopération à l'échelle européenne nous sommes compétitifs.

Il est acquis que l'avenir passera par des programmes en coopération européenne. Pour Dassault Aviation, la coopération n'a jamais été un obstacle. Dans le civil elle est déjà très largement mise en œuvre.

- Les industriels européens appellent des programmes et sont prêts à coopérer :

- dans les drones UCAV cela a été démontré avec nEUROn, où autour de Dassault se sont retrouvés SAAB, Alenia, EADS-Casa, HAI, et RUAG. Dans le cadre des accords de Lancaster House BAES et Dassault Aviation sont également prêts à développer un drone de combat franco-britannique ;

- dans le domaine des MALE, EADS, Finmeccanica et Dassault Aviation ont annoncé leur volonté de travailler de concert répondant à l'appel du ministre français de la Défense sur sa volonté de créer une filière européenne dans ce domaine. D'ailleurs, Dassault, EADS, Finmeccanica ont tous fait des propositions aux États depuis plus de dix ans, sans succès. Il est urgent que dans le cadre de la LPM la France s'engage à financer cette filière, stratégique pour notre renseignement militaire.

- Mais si la coopération est nécessaire il existe un certain nombre de règles à suivre comme cela a été rappelé par les intervenants précédents. Nous les avons déjà expérimentées avec le « Neuron » :

- des États qui décident à travers des organisations efficaces : un maître d'ouvrage qui peut-être la DGA comme ce fut le cas pour le nEUROn), mais cela pourrait tout aussi bien être l'OCCAR, l'EDA...
- une expression de besoin qui soit partagée entre les états-majors des pays européens participants au programme ;
- le choix d'un maître d'œuvre légitime par ses compétences et son savoir-faire ;
- la sélection des industriels partenaires sur la base de leurs compétences et non sur des critères politiques. L'objectif doit rester de faire des produits compétitifs.

- S'il n'y a pas de programmes lancés par les États européens dans ce domaine la préférence américaine qui prédomine déjà pour nombre de pays en Europe va menacer notre pérennité. Les industriels européens seront alors obligés de se reconfigurer un peu plus vers le civil.
- La France par son histoire et par ses réalisations occupe donc une place spécifique en Europe. Elle a été le catalyseur de la plus grande partie des projets européens, notamment dans l'aéronautique. Elle doit et peut rester une force de proposition.
- Les industriels européens étant prêts à œuvrer de concert, il faut donc une initiative française qui puisse entraîner d'autres états européens. Dans le secteur aéronautique de combat le Rafale, le Typhoon et le Gripen seront en dotation pendant encore au moins 20 ans. Il est donc urgent de lancer une initiative dans le domaine des drones UCAV et des MALE pour être assuré de pouvoir encore dans 20 être en mesure d'offrir aux États européens des solutions qui garantissent leur indépendance.

Je résumerai pour finir en disant que : la coopération européenne est nécessaire. Bâtissons-là avec pragmatisme. Elle doit suivre les principes que j'ai rappelés précédemment et s'appuyer sur l'optimisation de l'excellence, résultat des compétences. Le travail en équipe doit être conduit avec efficacité, réunissant les meilleurs, chacun dans son domaine en ne perdant jamais de vue l'objectif : un produit compétitif qui réponde aux besoins de l'utilisateur. Dassault Aviation se prépare dans tous les cas à réaliser ce travail complexe de coopération afin de préparer, créer le futur avion de combat des vingt prochaines années.

Pascal BONIFACE

Je passe tout de suite la parole à Marie Récalde qui va nous parler du rôle des États.



Marie RÉCALDE

Députée de la Gironde

Membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées

Députée socialiste de la Gironde, elle est membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées et vice-présidente du Groupe d'études sur l'industrie de défense. Diplômée en droit de l'urbanisme et de l'Institut d'études politiques de Bordeaux, section service public, elle est également titulaire d'un certificat d'études européennes de l'université de Bordeaux. Marie RÉCALDE a été directrice des affaires juridiques et foncières dans une commune de la communauté urbaine de Bordeaux et, de 1996 à 2011, directrice du Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'aire métropolitaine bordelaise. Elle a exercé en tant qu'urbaniste conseil dans un cabinet d'architecture jusqu'en juin 2012. Actuellement, elle est adjointe au maire de Mérignac, déléguée au développement durable et aux relations avec les entreprises.

Ma démarche en tant que parlementaire, après l'intervention des industriels de cette table ronde, tiendra compte de toutes les attentes exprimées par les intervenants dans le cadre de l'exercice qui nous attend très prochainement, à savoir la loi de programmation militaire. À l'éclairage de ce que nous avons entendu aujourd'hui, du Livre blanc de la défense et des travaux à venir, je voudrais apporter des explications sur la façon dont nous travaillons au sein de la Commission de la défense de l'Assemblée nationale et avec nos collègues sénateurs. Les constats que je vais énoncer s'avèrent bien connus mais permettent parfois de prendre conscience de certains éléments et expliquent pourquoi les parlementaires sont aussi attachés à cette base industrielle et à l'Europe de la défense.

Depuis une vingtaine d'années, nous faisons état d'une baisse structurelle des dépenses en matière de défense en France comme en Europe, et même dans le monde, à l'exception de certains pays. De plus, nous sommes sur un marché spécifique ayant pour caractéristique d'avoir pour client unique l'État ou les États. Par conséquent, ce dernier va déterminer sa commande en fonction de ses ressources et de ses ambitions. En ce qui concerne la France, le Président de la République les a clairement annoncées : autonomie stratégique, construction d'une cohérence capacitaire pour l'ensemble du spectre et maintien absolu des trois stades de l'industrie de la défense : recherche et développement, production et maintien en condition opérationnelle. La volonté politique française est également de soutenir la production industrielle à toutes les échelles, à travers les grands maîtres d'œuvre, mais aussi par les PME-PMI et ETI. Ainsi le ministre de la Défense a rappelé à ses homologues du groupe Weimar la nécessité d'une industrie de défense forte dans notre pays et en Europe et a lancé un pacte « PME défense » pour la mettre en œuvre.

Je rappellerai en quelques mots l'intervention du Premier ministre hier dans le cadre du programme des investissements d'avenir. Il a annoncé

que les sommes consacrées à la défense et à l'aéronautique mettront l'accent sur la dualité et l'excellence technologique de l'industrie de défense.

Au-delà de ces constats de base, les intervenants ont indiqué que les stratégies industrielles traditionnelles de vente ont énormément évolué. Par ailleurs, la BITD européenne souffre d'un handicap structurel. Pourquoi, par conséquent, cet attachement des parlementaires français à l'Europe de la défense ? Il ne s'agit pas de s'entêter, mais de répondre en réalité aux attentes de la population. 71 % des Européens, d'après un sondage commandé par la Commission, ont manifesté leur intérêt pour la défense européenne. Il s'agit aussi de défendre les intérêts français.

L'objectif de défense commune se traduit par une politique industrielle menée à bien par l'AED, catalyseur de projets.

Nous connaissons les limites de l'Europe de la défense, mais nous en mesurons aussi tout le potentiel. Je voudrais vous faire part de quelques pistes suggérées par les députés puisque j'ai été rapporteur, au titre de la Commission de la défense, de la résolution déjà présentée dans la matinée.

La consolidation des entreprises européennes de défense constitue le premier impératif, à travers une démarche concertée afin de viser la préservation de l'indépendance stratégique de l'Union européenne. Cela passe par un soutien financier aux bassins impactés comme cela a été évoqué ce matin. Cela signifie également une politique de soutien aux exportations des équipements de la défense.

La coopération renforcée permettrait d'ailleurs de préserver nos compétences technologiques et l'État se doit, à cet égard, de favoriser la recherche et le développement de la défense et de la sécurité à travers un budget qui ne peut être négligé. Joaquim Pueyo a d'ailleurs évoqué une somme de 1 milliard d'euros.

Les parlementaires français ont également proposé l'amélioration du fonctionnement du marché européen de l'industrie de la défense grâce à

une harmonisation de la demande des États. Ils ont aussi évoqué l'application effective d'un principe de préférence communautaire en tenant compte de la notion de réciprocité des marchés publics. Finalement, ils ont fait mention d'une prise en compte budgétaire du bien public européen que constitue la défense par le biais de la règle des 3 % des dépenses liées à la sécurité. L'effort financier se trouve en effet très inégalement réparti en Europe.

En conclusion, le rôle de l'État dans le domaine que nous évoquons ce matin doit être de premier rang, car il dispense des orientations stratégiques, valide et certifie les équipements, soutient aussi bien la recherche et le développement que les exportations ou les PME et PMI.

Pascal BONIFACE

Je passe tout de suite la parole au délégué général pour l'armement, Laurent Collet-Billon, avant l'intervention de M. le ministre.

**Laurent COLLET-BILLON**

Délégué général pour l'armement, ministère de la Défense

Délégué général pour l'armement, ministère de la Défense. Diplômé de l'École nationale supérieure de l'aéronautique et de l'espace, il a exercé plusieurs responsabilités de direction de programmes dans le domaine des télécommunications militaires. Il a été conseiller technique pour les affaires stratégiques, industrielles et d'armement au cabinet du ministre de la Défense, André GIRAUD, en 1987. En 1988, il est chargé du programme Horus à la DGA, qui couvre l'armement air-sol nucléaire, puis, en 1992, il prend la responsabilité du domaine spatial. À partir de 1994, il assure des responsabilités de direction dans le domaine des armements terrestres, de l'électronique et de l'informatique. Laurent COLLET-BILLON a été architecte du système de forces « mobilité stratégique et tactique » et a dirigé le service des programmes d'observation, de télécommunication et d'information (SPOTI) de la direction générale de l'Armement (DGA). Le Conseil des ministres du 2 mai 2001 le nomme au poste d'adjoint au délégué général pour l'armement et directeur des systèmes d'armes. Il a représenté la France au conseil de surveillance de l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAr). En juillet 2006, il rejoint Alcatel comme conseiller pour les affaires de défense et de sécurité du groupe.

Je présenterai très rapidement cinq leviers. Le premier concerne la coopération. Les dépenses que nous effectuons sur les programmes d'armement représentent environ 15 % des crédits de paiement de l'équipement des armées, soit 1,5 milliard d'euros payés à travers des organisations internationales (OCCAr, AED entre autres). Par ailleurs, même si de nouveaux programmes n'apparaissent pas encore, nous poursuivons le développement de certains d'entre eux, comme ceux issus du Traité de Lancaster House. Finalement, je signale l'arrivée de nouveaux entrants qui peuvent apporter une nouvelle dynamique, tels que la Pologne qui exprime ses besoins de façon précise. Il existe donc ici l'accès à un nouveau marché, des technologies à mettre en place et des partenariats industriels à développer.

Aux règles déjà énoncées pour l'aboutissement d'une coopération fructueuse, j'ajouterai la réception unique du matériel, ce qui mérite parfois d'être précisé.

Deuxièmement, la coopération passe de plus en plus par les questions de transfert de technologies qui doivent conduire à des coordinations équilibrées. Par extension, les exportations doivent être développées, notamment vers des pays très demandeurs comme l'Inde. En effet, en France, elles sont insuffisantes et nous devons les redynamiser, mais je sais que le ministre s'y emploie très fortement. Certaines règles méritent cependant d'être réinterrogées et nous devons déterminer qui exporte, dans quelle mesure et à destination de qui. Comme vous le savez, le marché de la défense n'est plus en Europe, mais vers l'Est. Il convient donc de s'y attaquer.

Le troisième volet comporte le soutien à l'innovation. Le budget du ministère de la Défense dans ce domaine s'élève ainsi à 1 milliard d'euros et comprend les subventions auprès de certains organismes publics. 750 millions sont dédiés à des contrats industriels ou à des laboratoires développant des technologies de basse maturité. Un soutien fort est assuré aux PME, mais 600 millions viennent irriguer les industriels

réputés de défense. Pour nous, l'innovation part de projets technologiques très bas jusqu'à la construction de démonstrateurs. Nous couvrons donc une gamme d'actions extrêmement vaste et nous surveillons tous les éléments pouvant présenter de nouvelles menaces ou de nouveaux enjeux, en particulier la cyberdéfense. Nous cherchons ainsi à mettre en mouvement tous les acteurs de façon concertée.

La politique industrielle, qui constitue le quatrième point, peut comporter des volets un peu dérangeants, comme le développement des technologies qui doit être considéré sous un angle totalement anticoncurrentiel. Cela peut aussi consister à se doter d'outils déjà existants à l'étranger, tels que la préférence communautaire.

Finalement, le dernier volet concerne les liens entre les processus d'acquisition et de MCO que je désire également voir se développer. Je vous remercie.

Pascal BONIFACE

Je vous remercie Laurent Collet-Billon. Nous n'aurons pas le temps de donner la parole à la salle mais monsieur le ministre apportera sans doute toutes les réponses aux questions que vous auriez voulu poser. Je lui passe immédiatement la parole.

CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE



Jean-Yves LE DRIAN
Ministre de la Défense

Ministre de la Défense depuis mai 2012. Il a présidé le Conseil régional de Bretagne et était, à ce titre, président de la Conférence des régions périphériques maritimes d'Europe et de la commission Europe de l'Association des régions de France (ARF). Jean-Yves LE DRIAN a été élu député du Morbihan pour la première fois en 1978 et décide de quitter l'Assemblée nationale en 2007. Durant tous ses mandats de député, il siégea à la Commission de la défense nationale, où il s'est particulièrement impliqué, notamment comme rapporteur du budget sur la Marine nationale et rapporteur de la Commission d'enquête sur la sécurité du transport maritime des produits dangereux et polluants. Par ailleurs, Jean-Yves LE DRIAN a été secrétaire d'État à la Mer de 1991 à 1992.

Mesdames et messieurs, je ne pourrai malheureusement pas répondre à toutes vos questions du fait de contraintes horaires, j'en suis désolé. Je voudrais remercier tous les orateurs pour la qualité de leurs interventions. Elles m'ont permis de compléter ma propre réflexion. J'aimerais au préalable préciser à Laurent Collet-Billon et au chef d'état-major des armées que je ne trancherai pas aujourd'hui sur l'affaire du MCO, mais j'assure que nous poursuivons notre réflexion sur le sujet.

J'aborderai uniquement la question de la préparation du Conseil de fin d'année. Comme l'a affirmé Michel Barnier, il s'agit en effet d'un moment de vérité, et d'abord en termes de calendrier. La problématique de la défense sera abordée par le Conseil européen pour la première fois depuis 2003. Pourtant, la situation des risques et des menaces dans le monde aurait nécessité plus d'attention pendant ces dix dernières années. En réalité, depuis 2008, le sujet n'était plus du tout évoqué. C'est pourquoi le fait que se tienne un Conseil européen sur la défense constitue un moment important dont les enjeux doivent être saisis.

Pour aborder le contenu de ce sommet, je voudrais reprendre le titre du rapport du Sénat : « Pour en finir avec l'Europe de la défense, vers une défense européenne ». J'étais perplexe car, depuis quelques semaines, j'affirme vouloir en finir avec la défense européenne et débiter l'Europe de la défense. Cela témoigne de la confusion qui règne au sein de ces concepts.

Il ne me paraît pas opportun de se relancer dans une architecture globale de ce que devrait être l'Europe de la défense demain. En effet, cela a déjà été mis en œuvre et cela n'a pas fonctionné. À vouloir se lancer dans cette initiative de nouvelle stratégie européenne de défense, tout à fait justifiée sur le fond, nous risquons un nouvel échec. Lorsque j'affirme donc qu'il faut arrêter de parler de défense

européenne, c'est à ce fait que je fais référence. D'autant plus que ce type de démarche a tendance à susciter des conflits chez les uns et les autres.

Je suis par conséquent partisan du concept de l'Europe de la défense dans la mesure où elle fait progresser cette Europe au moyen d'actes concrets, de briques qui contribueront à créer à terme une maison commune. Cette dernière doit se construire à partir du sommet européen de cette fin d'année, qui devrait avoir du sens, se répéter annuellement et acter les premières édifications dans le domaine opérationnel, capacitaire ou industriel. Ces briques doivent être partagées à deux, à trois, à dix ou vingt-huit. En effet, l'Europe de la défense n'est plus un vœu pieux mais une nécessité que nous devons bâtir ensemble, avec pragmatisme.

Pour ce faire, il faut prendre des initiatives. La France y contribue et sera active au moment du déroulé. Je me permets ainsi de faire quelques propositions pour la fin de l'année.

Dans le domaine opérationnel, cessons de dire que l'Europe n'a pas été au rendez-vous de la crise malienne, mais utilisons ce dernier cas pour en tirer un certain nombre d'atouts. La France a été secondée sur des aspects opérationnels par ses partenaires européens, notamment dans le transport stratégique. 30 % de ces déplacements ont été effectués par nos voisins. Nous avons assisté, d'une façon spontanée, à une forme de mutualisation de nos capacités de transport, chacun apportant sa contribution.

Par ailleurs, je rappelle que c'est l'Europe qui contribue à reformer l'armée malienne dans le cadre de la mission European Union Training in Mali (EUTM). Vingt-deux nations européennes participent aujourd'hui à la formation de cette armée. Il existe en outre d'autres sujets qu'il faudrait pouvoir appréhender tels que la question libyenne ou la situation française dans les Balkans.

Il me paraît opportun de simplifier, de manière opérationnelle, les longues procédures de gestion de crise. La première fois que les ministres de la Défense de l'Union européenne ont évoqué le cas malien,

nous étions en septembre 2012. Nous avons convenu à l'unanimité qu'il était nécessaire d'agir et de former les troupes de ce pays. Or, le premier soldat est arrivé au 1^{er} avril 2013. Nous ne pouvons donc pas prétendre construire l'Europe de la défense si nous sommes soumis à des processus aussi longs et devons passer par six ou sept instances de validation. Les travaux récents remis à madame Ashton doivent servir de base à des projets concrets de simplification.

De la même manière, il me paraît nécessaire de responsabiliser financièrement les institutions européennes et de revoir les instruments financiers de gestion des crises en dotant le Service européen d'actions extérieures d'une véritable autonomie à ce sujet, lui permettant de réduire la fracture actuelle entre sécurité et développement. En effet, nous devons être capables de démontrer la cohérence globale dans la réponse européenne à une situation de crise, intégrant l'intervention militaire lorsqu'elle est nécessaire, mais aussi l'intervention civile et de développement. Voici des sujets simples sur lesquels nous pouvons trouver un accord et un consensus.

Le second domaine dans lequel je souhaiterais que nous posions des briques concerne les capacités. Au sein de l'Agence européenne de défense, plusieurs pays se fédèrent déjà autour des avions ravitailleurs. Par ailleurs, nous détenons une gestion mutualisée du transport tactique dans le cadre de l'European Air Transport Command (EATC), qui pourrait s'ouvrir. Ces deux points nous montrent que des opportunités sont à saisir dans ces domaines afin d'aller plus loin dans l'Europe de la défense.

Cela vaut aussi pour d'autres sujets d'actualité. Faisons en sorte que nous évoquions la partie militaire du ciel unique. Élargissons ce thème au domaine maritime. Permettons que nos propositions en matière satellitaire puissent trouver des partenaires supplémentaires. Osons aborder sereinement la question des drones. Formons un club des utilisateurs de cette technologie d'observation et constituons au-delà une filière européenne dans ce secteur. Il y a là des opportunités et des financements européens dans le domaine de la recherche comme le disait Michel Barnier. Réfléchissons également au drone de combat futur,

dont nous possédons un démonstrateur en collaboration avec nos partenaires. Finalement, unissons-nous aussi en matière de cybergdéfense qui sera évoquée au sommet européen de décembre.

Enfin, sur le plan industriel, nous allons attendre la communication d'Antonio Tajani et de Michel Barnier, bien que ce dernier nous ait déjà livré ses sept axes clés. Je ne vais pas donner mon sentiment sur l'aspect consolidation-intégration que plusieurs d'entre vous ont évoqué tout à l'heure. Cependant, sur cet aspect global industriel, je ne suis pas favorable à la construction de mécano théorique, dictée par des préoccupations financières.

Mais, pour reprendre la conjugaison des trois temps utilisée par Marwan Lahoud précédemment, les trois échelles temporelles convergent en temps de crise. Nous y sommes précisément. Et cette confluence peut aboutir à condition que des projets existent, sans quoi la cristallisation ne se réalise pas. Les projets peuvent être portés au sein de l'Union par plusieurs acteurs, mais pas nécessairement par tous. L'important consiste en ce qu'une identification de la volonté politique et de l'engagement financier soit engagée.

Pour tout cela, il m'apparaît essentiel que, dans le débat qui va avoir lieu au Conseil européen, nous déterminions ce qu'est un opérateur économique de défense européen. Sinon, nous nous confronterons à des risques de dilution.

Dans la considération faite par le commissaire Barnier ce matin sur la nouvelle posture américaine, il faudrait y ajouter les contractions budgétaires américaines. Cela va aboutir à une compétition beaucoup plus rude entre nos propres demandes capacitaires et nos marchés. Ce qu'ils ne trouveront pas, ils viendront le chercher dans les pays émergents, mais aussi chez nous. Si nous ne définissons pas de manière partagée ce que nous appelons le BITDE, nous risquons d'être perdants.

Sur ce point-là, la France se trouve assez isolée. Cependant, cela ne constitue pas une raison pour que cette question ne soit pas posée à l'occasion de ce sommet, car l'industrie de défense s'avère un élément de l'autonomie stratégique européenne. Et lorsque nous ancrons

l'industrie défensive, nous ancrons également l'industrie civile sur le territoire européen.

Enfin, des ouvertures ont été faites sur la possibilité que les synergies entre recherche civile et militaire soient prises en compte, appuyées et renforcées. Je suis, en outre, pour ma part preneur et promoteur d'un concept de small defense business act européen qui permettrait d'irriguer davantage les relations entre les grands groupes, les PME et les startups pour densifier notre capacité d'innovation et affirmer par ce biais l'autonomie stratégique européenne.

Voici les propositions que je voulais présenter au Conseil européen de décembre. Je crois que, si tous ces éléments faisaient l'objet de la conclusion de ce sommet, nous entrerions dans la bonne voie pour l'érection d'une Europe de la défense ou la défense européenne. Je vous remercie de votre attention.



L'organisation de cette Conférence parlementaire
et la réalisation de cette synthèse électronique ont été assurées par :

RIVINGTON

Conseil en Affaires publiques

9, rue de Milan

75009 PARIS

Tél. : 01 84 16 56 51

Fax : 01 84 16 56 58

contact@rivington.fr

www.rivington.fr

Photos de la Conférence : François Daburon

SOUS LA DIRECTION SCIENTIFIQUE DE



EN PARTENARIAT AVEC



RENSEIGNEMENTS

RIVINGTON

9 rue de Milan - 75009 Paris
Tél : 01 84 16 56 51 - Fax : 01 84 16 56 58
inscription@rivington.fr